

Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

► **B****RÈGLEMENT (UE) N° 269/2014 DU CONSEIL****du 17 mars 2014****concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine**

(JO L 78 du 17.3.2014, p. 6)

Modifié par:

		Journal officiel		
		n°	page	date
► <u>M1</u>	Règlement d'exécution (UE) n° 284/2014 du Conseil du 21 mars 2014	L 86	27	21.3.2014
► <u>M2</u>	Règlement d'exécution (UE) n° 433/2014 du Conseil du 28 avril 2014	L 126	48	29.4.2014
► <u>M3</u>	Règlement (UE) n° 476/2014 du Conseil du 12 mai 2014	L 137	1	12.5.2014
► <u>M4</u>	Règlement d'exécution (UE) n° 477/2014 du Conseil du 12 mai 2014	L 137	3	12.5.2014
► <u>M5</u>	Règlement d'exécution (UE) n° 577/2014 du Conseil du 28 mai 2014	L 160	7	29.5.2014
► <u>M6</u>	Règlement d'exécution (UE) n° 753/2014 du Conseil du 11 juillet 2014	L 205	7	12.7.2014
► <u>M7</u>	Règlement (UE) n° 783/2014 du Conseil du 18 juillet 2014	L 214	2	19.7.2014
► <u>M8</u>	Règlement d'exécution (UE) n° 810/2014 du Conseil du 25 juillet 2014	L 221	1	25.7.2014
► <u>M9</u>	Règlement (UE) n° 811/2014 du Conseil du 25 juillet 2014	L 221	11	25.7.2014
► <u>M10</u>	Règlement d'exécution (UE) n° 826/2014 du Conseil du 30 juillet 2014	L 226	16	30.7.2014
► <u>M11</u>	Règlement (UE) n° 959/2014 du Conseil du 8 septembre 2014	L 271	1	12.9.2014
► <u>M12</u>	Règlement d'exécution (UE) n° 961/2014 du Conseil du 8 septembre 2014	L 271	8	12.9.2014
► <u>M13</u>	Règlement d'exécution (UE) n° 1225/2014 du Conseil du 17 novembre 2014	L 331	1	18.11.2014
► <u>M14</u>	Règlement d'exécution (UE) n° 1270/2014 du Conseil du 28 novembre 2014	L 344	5	29.11.2014
► <u>M15</u>	Règlement d'exécution (UE) 2015/240 du Conseil du 9 février 2015	L 40	7	16.2.2015
► <u>M16</u>	Règlement d'exécution (UE) 2015/427 du Conseil du 13 mars 2015	L 70	1	14.3.2015
► <u>M17</u>	Règlement d'exécution (UE) 2015/1514 du Conseil du 14 septembre 2015	L 239	30	15.9.2015
► <u>M18</u>	Règlement d'exécution (UE) 2016/353 du Conseil du 10 mars 2016	L 67	1	12.3.2016

► <u>M19</u>	Règlement d'exécution (UE) 2016/1661 du Conseil du 15 septembre 2016	L 249	1	16.9.2016
► <u>M20</u>	Règlement d'exécution (UE) 2016/1955 du Conseil du 8 novembre 2016	L 301	1	9.11.2016
► <u>M21</u>	Règlement d'exécution (UE) 2017/437 du Conseil du 13 mars 2017	L 67	34	14.3.2017
► <u>M22</u>	Règlement d'exécution (UE) 2017/1374 du Conseil du 25 juillet 2017	L 194	1	26.7.2017
► <u>M23</u>	Règlement d'exécution (UE) 2017/1417 du Conseil du 4 août 2017	L 203I	1	4.8.2017
► <u>M24</u>	Règlement (UE) 2017/1547 du Conseil du 14 septembre 2017	L 237	37	15.9.2017
► <u>M25</u>	Règlement d'exécution (UE) 2017/1549 du Conseil du 14 septembre 2017	L 237	44	15.9.2017
► <u>M26</u>	Règlement d'exécution (UE) 2017/2153 du Conseil du 20 novembre 2017	L 304	3	21.11.2017
► <u>M27</u>	Règlement d'exécution (UE) 2018/388 du Conseil du 12 mars 2018	L 69	11	13.3.2018
► <u>M28</u>	Règlement d'exécution (UE) 2018/705 du Conseil du 14 mai 2018	L 118I	1	14.5.2018
► <u>M29</u>	Règlement d'exécution (UE) 2018/1072 du Conseil du 30 juillet 2018	L 194	27	31.7.2018
► <u>M30</u>	Règlement d'exécution (UE) 2018/1230 du Conseil du 12 septembre 2018	L 231	1	14.9.2018
► <u>M31</u>	Règlement d'exécution (UE) 2018/1929 du Conseil du 10 décembre 2018	L 313I	1	10.12.2018
► <u>M32</u>	Règlement d'exécution (UE) 2019/92 du Conseil du 21 janvier 2019	L 19	1	22.1.2019
► <u>M33</u>	Règlement d'exécution (UE) 2019/408 du Conseil du 14 mars 2019	L 73	9	15.3.2019
► <u>M34</u>	Règlement d'exécution (UE) 2019/409 du Conseil du 14 mars 2019	L 73	16	15.3.2019
► <u>M35</u>	Règlement d'exécution (UE) 2019/1163 de la Commission du 5 juillet 2019	L 182	33	8.7.2019
► <u>M36</u>	Règlement d'exécution (UE) 2019/1403 du Conseil du 12 septembre 2019	L 236	1	13.9.2019

Rectifié par:

- **C1** Rectificatif, JO L 121 du 24.4.2014, p. 60 (269/2014)
- **C2** Rectificatif, JO L 294 du 10.10.2014, p. 64 (269/2014)
- **C3** Rectificatif, JO L 305 du 24.10.2014, p. 116 (810/2014)
- **C4** Rectificatif, JO L 66 du 11.3.2015, p. 20 (477/2014)
- **C5** Rectificatif, JO L 66 du 11.3.2015, p. 21 (810/2014)
- **C6** Rectificatif, JO L 199 du 29.7.2015, p. 46 (284/2014)
- **C7** Rectificatif, JO L 275 du 20.10.2015, p. 68 (961/2014)
- **C8** Rectificatif, JO L 280 du 24.10.2015, p. 38 (2015/1514)
- **C9** Rectificatif, JO L 253 du 30.9.2017, p. 39 (2017/1549)
- **C10** Rectificatif, JO L 152 du 15.6.2018, p. 60 (2018/705)



RÈGLEMENT (UE) N° 269/2014 DU CONSEIL

du 17 mars 2014

concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine

Article premier

Aux fins du présent règlement, on entend par:

- a) «demande», toute demande, sous forme contentieuse ou non, introduite antérieurement ou postérieurement au 17 mars 2014 et résultant d'un contrat ou d'une opération ou rattachée à un contrat ou à une opération, et notamment:
 - i) une demande visant à obtenir l'exécution de toute obligation résultant d'un contrat ou d'une opération ou rattachée à un contrat ou à une opération;
 - ii) une demande visant à obtenir la prorogation ou le paiement d'une garantie ou d'une contre-garantie financières, quelle qu'en soit la forme;
 - iii) une demande d'indemnisation se rapportant à un contrat ou à une opération;
 - iv) une demande reconventionnelle;
 - v) une demande visant à obtenir, y compris par voie d'exequatur, la reconnaissance ou l'exécution d'un jugement, d'une sentence arbitrale ou d'une décision équivalente, quel que soit le lieu où ils ont été rendus;
- b) «contrat ou opération», toute opération, quelle qu'en soit la forme, quelle que soit la législation qui lui est applicable, comportant un ou plusieurs contrats ou obligations similaires établis entre des parties identiques ou non; à cet effet, le terme «contrat» inclut toute garantie ou toute contre-garantie, notamment financières, et tout crédit, juridiquement indépendants ou non, ainsi que toute disposition y relative qui trouve son origine dans une telle opération ou qui y est liée;
- c) «autorités compétentes», les autorités compétentes des États membres mentionnées sur les sites internet indiqués à l'annexe II;
- d) «ressources économiques», les avoirs de toute nature, corporels ou incorporels, mobiliers ou immobiliers, qui ne sont pas des fonds, mais qui peuvent être utilisés pour obtenir des fonds, des biens ou des services;
- e) «gel des ressources économiques», toute action visant à empêcher l'utilisation de ressources économiques afin d'obtenir des fonds, des biens ou des services de quelque manière que ce soit, et notamment, mais pas exclusivement, leur vente, leur location ou leur mise sous hypothèque;
- f) «gel des fonds», toute action visant à empêcher tout mouvement, transfert, modification, utilisation, manipulation de fonds ou accès à ceux-ci qui aurait pour conséquence un changement de leur volume, de leur montant, de leur localisation, de leur propriété, de leur possession, de leur nature, de leur destination ou toute autre modification qui pourrait en permettre l'utilisation, y compris la gestion de portefeuilles;
- g) «fonds», les actifs financiers et les avantages économiques de toute nature, et notamment, mais pas exclusivement:

▼ B

- i) le numéraire, les chèques, les créances en numéraire, les traites, les ordres de paiement et autres instruments de paiement;
 - ii) les dépôts auprès d'établissements financiers ou d'autres entités, les soldes en comptes, les créances et les titres de créances;
 - iii) les titres de propriété et d'emprunt, tels que les actions, les certificats représentatifs de valeurs mobilières, les obligations, les billets à ordre, les warrants, les obligations non garanties et les contrats sur produits dérivés, qu'ils soient négociés en Bourse ou fassent l'objet d'un placement privé;
 - iv) les intérêts, les dividendes ou autres revenus d'actifs ou plus-values perçus sur des actifs;
 - v) le crédit, le droit à compensation, les garanties, les garanties de bonne exécution ou autres engagements financiers;
 - vi) les lettres de crédit, les connaissements, les contrats de vente; et
 - vii) tout document attestant la détention de parts d'un fonds ou de ressources financières;
- h) «territoire de l'Union», les territoires des États membres auxquels le traité est applicable, dans les conditions fixées par celui-ci, y compris leur espace aérien.

▼ M3*Article 2*

1. Sont gelés tous les fonds et ressources économiques appartenant aux personnes physiques ou morales, entités ou organismes, ou aux personnes physiques ou morales, entités ou organismes qui leur sont associés, énumérés à l'annexe I, de même que tous les fonds et ressources économiques que ces personnes physiques ou morales, entités ou organismes possèdent, détiennent ou contrôlent.
2. Aucuns fonds ni aucune ressource économique ne sont mis, directement ou indirectement, à la disposition des personnes physiques ou morales, entités ou organismes, ou des personnes physiques ou morales, entités ou organismes qui leur sont associés, énumérés à l'annexe I, ni dégagés à leur profit.

▼ B*Article 3***▼ M9**

1. L'annexe I comprend:
 - a) les personnes physiques responsables d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité de l'Ukraine, ou qui font obstruction à l'action d'organisations internationales en Ukraine, les personnes physiques qui soutiennent activement ou mettent en œuvre de telles actions ou politiques, ainsi que les personnes physiques ou morales, entités ou organismes qui leur sont associés;
 - b) les personnes morales, entités ou organismes qui apportent un soutien matériel ou financier à des actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine;
 - c) les personnes morales, entités ou organismes de Crimée ou de Sébastopol dont la propriété a été transférée en violation du droit ukrainien, ou les personnes morales, entités ou organismes qui ont bénéficié d'un tel transfert;
 - d) les personnes physiques ou morales, entité ou organismes qui apportent un soutien matériel ou financier actif aux décideurs russes responsables de l'annexion de la Crimée et de Sébastopol ou de la déstabilisation de l'est de l'Ukraine, ou qui tirent avantage de ces décideurs; ou

▼M11

- e) les personnes physiques ou morales, entités ou organismes qui réalisent des transactions avec les groupes séparatistes dans la région du Donbass en Ukraine.

▼B

2. L'annexe I contient les motifs de l'inscription sur la liste des personnes physiques ou morales, des entités ou des organismes concernés.

3. L'annexe I contient, si elles sont disponibles, les informations qui sont nécessaires à l'identification des personnes physiques ou morales, des entités ou des organismes concernés. En ce qui concerne les personnes physiques, ces informations peuvent comprendre les nom et prénoms, y compris les pseudonymes, la date et le lieu de naissance, la nationalité; les numéros du passeport et de la carte d'identité, le sexe, l'adresse, si elle est connue, la fonction ou la profession. En ce qui concerne les personnes morales, les entités et les organismes, ces informations peuvent comprendre la dénomination, le lieu et la date d'enregistrement, le numéro d'enregistrement et l'adresse professionnelle.

Article 4

1. Par dérogation à l'article 2, les autorités compétentes des États membres peuvent autoriser le déblocage ou la mise à disposition de certains fonds ou ressources économiques gelés, aux conditions qu'elles jugent appropriées, après avoir établi que ces fonds ou ressources économiques sont:

- a) nécessaires pour répondre aux besoins essentiels des personnes physiques ou morales, des entités ou des organismes énumérés à l'annexe I et des membres de la famille des personnes physiques qui sont à leur charge, notamment pour le paiement des vivres, des loyers ou des mensualités de prêts hypothécaires, des médicaments et des traitements médicaux, des impôts, des primes d'assurance et des factures de services d'utilité publique;
- b) destinés exclusivement au règlement d'honoraires d'un montant raisonnable ou au remboursement de dépenses engagées pour s'assurer le service de juristes;
- c) destinés exclusivement au règlement de frais ou de commissions liés à la garde ou à la gestion courante des fonds ou des ressources économiques gelés; ou
- d) nécessaires pour couvrir des dépenses extraordinaires, à condition que l'autorité compétente ait notifié aux autorités compétentes des autres États membres et à la Commission, au moins deux semaines avant l'octroi de l'autorisation, les raisons pour lesquelles elle considère qu'une autorisation spéciale devrait être accordée.

2. L'État membre concerné informe les autres États membres et la Commission de toute autorisation délivrée en vertu du paragraphe 1.

Article 5

1. Par dérogation à l'article 2, les autorités compétentes des États membres peuvent autoriser le déblocage de certains fonds ou ressources économiques gelés, si les conditions suivantes sont réunies:

- a) les fonds ou ressources économiques font l'objet d'une décision arbitrale rendue avant la date à laquelle la personne physique ou morale, l'entité ou l'organisme visé à l'article 2 a été inclus dans l'annexe I, d'une décision judiciaire ou administrative rendue dans l'Union ou d'une décision judiciaire exécutoire dans l'État membre concerné, avant ou après cette date;

▼B

- b) les fonds ou ressources économiques seront exclusivement utilisés pour faire droit aux demandes garanties par une telle décision ou dont la validité a été établie par une telle décision, dans les limites fixées par les lois et règlements régissant les droits des personnes admises à présenter de telles demandes;
 - c) la décision n'est pas rendue au bénéfice d'une personne physique ou morale, d'une entité ou d'un organisme figurant sur la liste de l'annexe I; et
 - d) la reconnaissance de la décision n'est pas contraire à l'ordre public de l'État membre concerné.
2. L'État membre concerné informe les autres États membres et la Commission de toute autorisation délivrée en vertu du paragraphe 1.

Article 6

1. Par dérogation à l'article 2 et pour autant qu'un paiement soit dû par une personne physique ou morale, une entité ou un organisme figurant sur la liste de l'annexe I au titre d'un contrat ou d'un accord conclu ou d'une obligation contractée par la personne physique ou morale, l'entité ou l'organisme concerné avant la date de son inscription à l'annexe I, les autorités compétentes des États membres peuvent autoriser, aux conditions qu'elles jugent appropriées, le déblocage de certains fonds ou ressources économiques gelés, pour autant que l'autorité compétente concernée ait établi que:

- a) les fonds ou les ressources économiques seront utilisés par une personne physique ou morale, une entité ou un organisme figurant sur la liste de l'annexe I; et
- b) le paiement n'enfreint pas l'article 2, paragraphe 2.

2. L'État membre concerné informe les autres États membres et la Commission de toute autorisation délivrée en vertu du paragraphe 1.

▼M24*Article 6 bis*

Par dérogation à l'article 2, paragraphe 2, les autorités compétentes des États membres peuvent autoriser les paiements en faveur de Crimean Sea Ports pour les services fournis au port de pêche de Kerch, au port commercial de Yalta et au port commercial d'Evpatoria, ainsi que pour les services fournis par Gosgidrografiya et par les succursales de Crimean Sea Ports situées dans des terminaux portuaires.

▼B*Article 7*

1. L'article 2, paragraphe 2, n'empêche pas les établissements financiers ou de crédit de créditer les comptes gelés lorsqu'ils reçoivent des fonds versés par des tiers sur le compte d'une personne physique ou morale, d'une entité ou d'un organisme inscrit dans la liste, à condition que toute majoration de ces comptes soit également gelée. L'établissement financier ou de crédit informe, sans délai, l'autorité compétente concernée de ces opérations.

▼B

2. L'article 2, paragraphe 2, ne s'applique pas au versement sur les comptes gelés:

- a) d'intérêts ou autres rémunérations de ces comptes;
- b) de paiements dus en vertu de contrats ou d'accords conclus ou d'obligations contractées avant la date à laquelle la personne physique ou morale, l'entité ou l'organisme visé à l'article 2 a été inclus dans l'annexe I; ou
- c) de paiements dus en application de décisions judiciaires, administratives ou arbitrales rendues dans un État membre ou exécutoire dans l'État membre concerné;

sous réserve que tous ces intérêts, autres rémunérations et paiements soient gelés conformément à l'article 2, paragraphe 1.

Article 8

1. Sans préjudice des règles applicables en matière de communication d'informations, de confidentialité et de secret professionnel, les personnes physiques et morales, les entités et les organismes:

- a) fournissent immédiatement toute information susceptible de faciliter le respect du présent règlement, notamment les informations concernant les comptes et montants gelés en vertu de l'article 2, à l'autorité compétente de l'État membre dans lequel ils résident ou sont établis et transmettent cette information à la Commission, directement ou par l'intermédiaire de l'État membre; et
- b) coopèrent avec l'autorité compétente aux fins de toute vérification de cette information.

2. Toute information supplémentaire reçue directement par la Commission est communiquée aux États membres.

3. Toute information fournie ou reçue conformément au présent article est utilisée aux seules fins pour lesquelles elle a été fournie ou reçue.

Article 9

Il est interdit de participer sciemment et volontairement à des activités ayant pour objet ou pour effet de contourner les mesures énoncées à l'article 2.

Article 10

1. Le gel des fonds et des ressources économiques ou le refus d'en autoriser la mise à disposition, pour autant qu'ils soient décidés de bonne foi au motif qu'une telle action est conforme au présent règlement, n'entraînent, pour la personne physique ou morale, l'entité ou l'organisme qui y procède, sa direction ou ses employés, aucune responsabilité de quelque nature que ce soit, à moins qu'il ne soit établi que le gel ou la rétention de ces fonds et ressources économiques résulte d'une négligence.

2. Les actions entreprises par des personnes physiques ou morales, des entités ou des organismes n'entraînent pour eux aucune responsabilité de quelque nature que ce soit, dès lors qu'ils ne savaient ni ne pouvaient raisonnablement soupçonner que leurs actions violeraient les mesures énoncées dans le présent règlement.

▼B*Article 11*

1. Il n'est fait droit à aucune demande à l'occasion de tout contrat ou toute opération dont l'exécution a été affectée, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par les mesures instituées en vertu du présent règlement, y compris à des demandes d'indemnisation ou à toute autre demande de ce type, telle qu'une demande de compensation ou une demande à titre de garantie, notamment une demande visant à obtenir la prorogation ou le paiement d'une garantie ou d'une contre-garantie, notamment financière, quelle qu'en soit la forme, présentée par:

- a) des personnes physiques ou morales, des entités ou des organismes figurant à l'annexe I;
- b) toute personne physique ou morale, toute entité ou tout organisme agissant par l'intermédiaire ou pour le compte d'une des personnes ou entités ou d'un des organismes visés au point a).

2. Dans toute procédure visant à donner effet à une demande, la charge de la preuve que la satisfaction de la demande n'est pas interdite par le paragraphe 1 incombe à la personne physique ou morale, à l'entité ou à l'organisme cherchant à donner effet à cette demande.

3. Le présent article s'applique sans préjudice du droit des personnes physiques ou morales, entités ou organismes visés au paragraphe 1 au contrôle juridictionnel de la légalité du non-respect des obligations contractuelles conformément au présent règlement.

Article 12

1. La Commission et les États membres s'informent mutuellement des mesures prises en vertu du présent règlement et se communiquent toute autre information utile dont ils disposent en rapport avec le présent règlement, concernant notamment:

▼M24

- a) les fonds gelés en vertu de l'article 2 et les autorisations délivrées en vertu des articles 4, 5, 6 et 6 *bis*;

▼B

- b) les problèmes de violation du présent règlement, les problèmes rencontrés dans sa mise en œuvre et les jugements rendus par les juridictions nationales.

2. Les États membres se tiennent mutuellement et immédiatement informés de toute autre information utile dont ils disposent et qui serait susceptible d'entraver la mise en œuvre effective du présent règlement et en tiennent de même immédiatement informée la Commission.

Article 13

La Commission est habilitée à modifier l'annexe II sur la base des informations fournies par les États membres.

Article 14

1. Lorsque le Conseil décide de soumettre une personne physique ou morale, une entité ou un organisme aux mesures visées à l'article 2, il modifie l'annexe I en conséquence.

2. Le Conseil communique à la personne physique ou morale, à l'entité ou à l'organisme visé au paragraphe 1 sa décision et l'exposé des motifs, soit directement, si son adresse est connue, soit par la publication d'un avis, en lui donnant la possibilité de présenter des observations.

▼B

3. Si des observations sont formulées ou si de nouveaux éléments de preuve substantiels sont présentés, le Conseil revoit sa décision et en informe la personne physique ou morale, l'entité ou l'organisme en conséquence.
4. La liste figurant à l'annexe I est révisée à intervalles réguliers et au moins tous les douze mois.

Article 15

1. Les États membres arrêtent le régime des sanctions à appliquer en cas d'infraction aux dispositions du présent règlement et prennent toutes les mesures nécessaires pour en garantir la mise en œuvre. Les sanctions prévues doivent être effectives, proportionnées et dissuasives.
2. Les États membres notifient le régime visé au paragraphe 1 à la Commission sans délai après l'entrée en vigueur du présent règlement et lui notifient toute modification ultérieure de ce régime.

Article 16

1. Les États membres désignent les autorités compétentes visées dans le présent règlement et les mentionnent sur les sites internet énumérés à l'annexe II. Les États membres notifient à la Commission toute modification relative aux adresses de leurs sites internet énumérés à l'annexe II.
2. Les États membres notifient à la Commission leurs autorités compétentes, y compris leurs coordonnées, dès l'entrée en vigueur du présent règlement, ainsi que toute modification ultérieure.
3. Lorsque le présent règlement prévoit une obligation de notification, d'information ou de toute autre forme de communication avec la Commission, l'adresse et autres coordonnées à utiliser pour ces échanges sont celles figurant à l'annexe II.

Article 17

Le présent règlement s'applique:

- a) sur le territoire de l'Union, y compris dans son espace aérien;
- b) à bord de tout aéronef ou de tout navire relevant de la juridiction d'un État membre;
- c) à toute personne, à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire de l'Union, qui est ressortissante d'un État membre;
- d) à toute personne morale, toute entité ou tout organisme, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Union, établi ou constitué selon le droit d'un État membre;
- e) à toute personne morale, toute entité ou tout organisme pour toute activité économique exercée en totalité ou en partie dans l'Union.

Article 18

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

▼ B

ANNEXE I

Liste des personnes physiques et morales, des entités et des organismes visés à l'article 2

▼ M4▼ C4

Personnes

▼ B▼ M25

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1.	Sergey Valeryevich AKSYONOV, Sergei Valerievich AKSENOV (Сергей Валерьевич АКСЕНОВ), Serhiy Valeriyovych AKSYONOV (Сергій Валерійович АКСЬОНОВ)	Né le 26.11.1972 Né à Beltsy (Bălți), aujourd'hui en République de Moldavie	Aksyonov a été élu «Premier ministre de Crimée» le 27 février 2014 au sein de la Verkhovna Rada criméenne en présence d'hommes armés prorusses. Cette «élection» a été décrétée inconstitutionnelle le 1 ^{er} mars 2014 par le président ukrainien par intérim Oleksandr Turchynov. Aksyonov a mené une campagne active en faveur de l'organisation du «référendum» du 16 mars 2014 et a été l'un des cosignataires du «traité d'adhésion de la Crimée à la Fédération de Russie» du 18 mars 2014. Le 9 avril 2014, il a été nommé «chef» par intérim de la soi-disant «République de Crimée» par le président Poutine. Le 9 octobre 2014, il a été officiellement «élu» «chef» de la soi-disant «République de Crimée». Aksyonov a ensuite décidé de regrouper les fonctions de «chef» et de «Premier ministre». Membre du Conseil d'État russe. Depuis janvier 2017, membre du haut conseil du parti Russie unie. Pour sa participation au processus d'annexion, il a été décoré de la médaille de première classe de l'ordre d'État russe du «Mérite pour la patrie».	17.3.2014

▼ M21

2.	Vladimir Andreevich KONSTANTINOV (Владимир Андреевич КОНСТАНТИНОВ) Volodymyr Andriyovych KONSTANTINOV (Володимир Андрійович КОНСТАНТИНОВ)	Né le 19.11.1956 Né à Vladimirovka (alias Vladimirovca), région de Slobozia, République socialiste soviétique moldave (aujourd'hui République de Moldavie) ou Bogomol, République socialiste soviétique moldave	En qualité de président du Conseil suprême de la République autonome de Crimée, M. Konstantinov a joué un rôle significatif dans le cadre de l'adoption par le «Conseil suprême» des décisions relatives au «référendum» menaçant l'intégrité territoriale de l'Ukraine et lors du «référendum» du 16 mars 2014, et il a appelé les électeurs à voter en faveur de l'indépendance de la Crimée. Il a été l'un des cosignataires du «traité d'adhésion de la Crimée à la Fédération de Russie» du 18 mars 2014. Depuis le 17 mars 2014, il est «président» du «Conseil d'État» de la soi-disant «République de Crimée».	17.3.2014
----	--	--	---	-----------

▼ **M21**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
▼ M27				
3.	Rustam Ilmirovich TEMIRGALIEV (Рустам Ильмирович ТЕМИРГАЛИЕВ) Rustam Ilmyrovych TEMIRHALIEV (Рустам Ільмирович ТЕМИРГАЛІЄВ)	Né le 15.8.1976 Né à Oulan-Oude, République socialiste soviétique autonome bouriate (République socialiste fédérative soviétique de Russie)	En tant qu'ancien vice-Premier ministre de Crimée, M. Temirgaliev a joué un rôle significatif dans le cadre de l'adoption par le «Conseil suprême» des décisions relatives au «référéndum» du 16 mars 2014 menaçant l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Il a mené une campagne active en faveur de l'intégration de la Crimée dans la Fédération de Russie. Le 11 juin 2014, il a démissionné de son poste de «premier vice-Premier ministre» de la soi-disant «République de Crimée». Actuellement directeur général de la société gérant le fond d'investissement russo-chinois pour le développement régional. Continue à soutenir activement les actions ou les politiques séparatistes.	17.3.2014
▼ M30				
4.	Denis Valentinovich BEREZOVSKIY (Денис Валентинович БЕРЕЗОВСКИЙ) Denys Valentynovych BEREZOVSKYY (Денис Валентинович БЕРЕЗОВСКИЙ)	Date de naissance: 15.7.1974 Né à: Kharkiv, République socialiste soviétique de l'Ukraine	Après avoir été nommé commandant de la marine ukrainienne le 1 ^{er} mars 2014, M. Berezovskiyy a juré fidélité aux forces armées de Crimée, rompant ainsi son serment envers la marine ukrainienne. Il a été commandant adjoint de la Flotte de la mer Noire de la Fédération de Russie jusqu'en octobre 2015. Depuis 2015, il étudie à l'académie militaire de l'état-major des Forces armées russes.	17.3.2014
▼ M25				
5.	Aleksei Mikhailovich CHALIY (Алексей Михайлович ЧАЛЫЙ) Oleksiy Mykhaylovych CHALYY (Олексій Михайлович ЧАЛИЙ)	Né le 13.6.1961 Né à Moscou ou Sébastopol	Le 23 février 2014, M. Chaliy est devenu «maire du peuple de Sébastopol» par acclamation populaire, «élection» qu'il a acceptée. Il a mené une campagne active afin que Sébastopol devienne une entité distincte de la Fédération de Russie à la suite du référendum du 16 mars 2014. Il a été l'un des cosignataires du «traité d'adhésion de la Crimée à la Fédération de Russie» du 18 mars 2014. Il a été «gouverneur» par intérim de Sébastopol du 1 ^{er} au 14 avril 2014 et est un ancien président «élu» de l'«assemblée législative» de la ville de Sébastopol. Membre de l'«assemblée législative» de la ville de Sébastopol. Pour sa participation au processus d'annexion, il a été décoré de la médaille de première classe de l'ordre d'État russe du «Mérite pour la patrie».	17.3.2014

▼ B▼ M27

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
6.	Pyotr Anatoliyovych ZIMA (Пётр Анатольевич ЗИМА) Petro Anatoliyovych ZYMA (Петро Анатолійович ЗИМА)	Né le 18.1.1970 ou le 29.3.1965 Né à Artemivsk (Артемівськ) (en 2016, reprise du nom de Bakhmut/Бахмут), oblast de Donetsk, Ukraine	Le 3 mars 2014, M. Zima a été nommé par le «Premier ministre», M. Aksyonov, au nouveau poste de chef du Service de sécurité de la Crimée (SBU), nomination qu'il a acceptée. Il a communiqué des informations importantes, notamment une base de données, au Service de renseignement russe (FSB). Il a notamment fourni des informations sur des activistes favorables au mouvement pro-européen de Maïdan et des défenseurs des droits de l'homme de Crimée. Il a contribué de façon notable à empêcher les autorités ukrainiennes d'exercer leur contrôle sur le territoire de la Crimée. Le 11 mars 2014, d'anciens agents criméens du SBU ont proclamé la constitution d'un Service de sécurité indépendant de la Crimée.	17.3.2014

▼ M18

--	--	--	--	--

▼ M21

8.	Sergey Pavlovych TSEKOV (Сергей Павлович ЦЕКОВ) Serhiy Pavlovych TSEKOV (Сергій Павлович ЦЕКОВ)	Né le 28.9.1953 ou le 28.8.1953 Né à Simferopol	En tant que vice-président de la Verkhovna Rada de Crimée, M. Tsekov a été à l'origine, avec M. Sergey Aksyonov, de la dissolution illégale du gouvernement de la République autonome de Crimée. Il a entraîné dans cette entreprise M. Vladimir Konstantinov en le menaçant de destitution. Il a publiquement admis que c'étaient les députés criméens qui avaient invité les soldats russes à s'emparer de la Verkhovna Rada de la Crimée. Il a été l'un des premiers responsables criméens à demander publiquement l'annexion de la Crimée par la Russie. Membre du Conseil de Fédération de la Fédération de Russie de la soi-disant «République de Crimée».	17.3.2014
----	--	--	---	-----------

▼ M27

9.	Viktor Alekseevich OZEROV (Виктор Алексеевич ОЗЕРОВ)	Né le 5.1.1958 Né à Abakan, Khakassie	Ancien président de la Commission de la sécurité et de la défense du Conseil de la Fédération de la Fédération de Russie. Le 1 ^{er} mars 2014, M. Ozerov, s'exprimant au nom de la Commission de la sécurité et de la défense du Conseil de la Fédération, a publiquement apporté son soutien, au sein du Conseil de la Fédération, au déploiement de troupes russes en Ukraine. En juillet 2017, il a démissionné de son poste de président de la Commission de la sécurité et de la défense. Il continue d'être membre du Conseil de la Fédération et fait partie de la Commission de la réglementation intérieure et des affaires parlementaires. Le 10 octobre 2017, en vertu du décret N 372-SF, Ozerov a été intégré à la commission temporaire du Conseil de la Fédération sur la protection de la souveraineté de l'État et la prévention des ingérences dans les affaires intérieures de la Fédération de Russie.	17.3.2014
----	---	--	--	-----------

▼ B**▼ M19**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
10.	Vladimir Michailovich DZHABAROV (Владимир Михайлович Джабаров)	Né le 29.9.1952	Premier vice-président de la Commission des affaires internationales du Conseil de la Fédération de la Fédération de Russie. Le 1 ^{er} mars 2014, M. Dzhбаров, s'exprimant au nom de la Commission des affaires internationales du Conseil de la Fédération, a publiquement apporté son soutien, au sein du Conseil de la Fédération, au déploiement de troupes russes en Ukraine.	17.3.2014

▼ M30

11.	Andrei Aleksandrovich KLISHAS (Андрей Александрович Клишас)	Date de naissance: 9.11.1972 Né à: Sverdlovsk	Président de la Commission sur la législation constitutionnelle et la construction de l'État du Conseil de la Fédération de Russie. Le 1 ^{er} mars 2014, M. Klishas a publiquement manifesté, au sein du Conseil de la Fédération, son soutien au déploiement de troupes russes en Ukraine. Dans des déclarations publiques, M. Klishas a cherché à justifier une intervention militaire russe en Ukraine en affirmant que «le président de l'Ukraine soutient l'appel lancé par les autorités de Crimée au président de la Fédération de Russie pour que cette dernière apporte une aide globale pour défendre les citoyens de la Crimée».	17.3.2014
-----	--	--	---	-----------

▼ M19

12.	Nikolai Ivanovich RYZHKOV (Николай Иванович Рыжков)	Né le 28.9.1929 Né à Dyleevka, région de Donetsk, République socialiste soviétique d'Ukraine	Membre de la Commission des affaires fédérales, de la politique régionale et du Nord du Conseil de la Fédération de la Fédération de Russie. Le 1 ^{er} mars 2014, M. Ryzhkov a publiquement manifesté, au sein du Conseil de la Fédération, son soutien au déploiement de troupes russes en Ukraine.	17.3.2014
13.	Evgeni Viktorovich BUSHMIN (Евгений Викторович Бушмин)	Né le 4.10.1958 Né à Lopatino, région de Sergatch, République socialiste fédérative soviétique de Russie	Vice-président du Conseil de la Fédération de la Fédération de Russie. Le 1 ^{er} mars 2014, M. Bushmin a publiquement manifesté, au sein du Conseil de la Fédération, son soutien au déploiement de troupes russes en Ukraine.	17.3.2014

▼ M30

14.	Aleksandr Borisovich TOTOONOV (Александр Борисович Тотоонов)	Date de naissance: 3.4.1957 Né à: Ordzhonikidze, Ossétie du Nord	Ancien membre de la Commission des affaires internationales du Conseil de la Fédération de la Fédération de Russie. Ses fonctions de membre du Conseil de la Fédération de la Fédération de Russie ont pris fin en septembre 2017. Depuis septembre 2017, il est le premier Vice-président du Parlement d'Ossétie du Nord. Le 1 ^{er} mars 2014, M. Totoonov a publiquement manifesté, au sein du Conseil de la Fédération, son soutien au déploiement de troupes russes en Ukraine.	17.3.2014
-----	---	---	--	-----------

▼ M19

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
--	-----	-------------------------------	-------------------------	-----------------------

▼ M25

--	--	--	--	--

▼ M19

16.	Sergei Mikhailovich MIRONOV (Сергей Михайлович Миронов)	Né le 14.2.1953 Né à Pouchkine, région de Leningrad	Membre du Conseil de la Douma d'État; chef du groupe «Russie juste» au sein de la Douma de la Fédération de Russie. Auteur du projet de loi autorisant la Fédération de Russie à admettre en son sein, sous prétexte de la protection de citoyens russes, des territoires d'un pays étranger sans l'accord de ce dernier ou sans un traité international.	17.3.2014
-----	--	--	--	-----------

▼ M30

17.	Sergei Vladimirovich ZHELEZNYAK (Сергей Владимирович ЖЕЛЕЗНЯК)	Date de naissance: 30.7.1970 Né à: Saint-Petersbourg (anciennement Lénin-grad)	Ancien vice-président de la Douma d'État de la Fédération de Russie. A activement soutenu le recours à l'armée russe en Ukraine et l'annexion de la Crimée. Il a personnellement dirigé la manifestation en faveur du recours à l'armée russe en Ukraine. Ancien vice-président et membre actuel de la commission des affaires étrangères de la Douma d'État de la Fédération de Russie.	17.3.2014
-----	---	---	--	-----------

▼ M21

18.	Leonid Eduardovich SLUTSKI (Леонид Эдуардович СЛУЦКИЙ)	Né le 4.1.1968 Né à Moscou	Ancien président de la commission de la Communauté des États indépendants (CEI) de la Douma d'État de la Fédération de Russie (membre du LDPR). A activement soutenu le recours à l'armée russe en Ukraine et l'annexion de la Crimée. Actuellement président de la commission des affaires étrangères de la Douma d'État de la Fédération de Russie.	17.3.2014
-----	---	-------------------------------	---	-----------

▼ M33

19.	Aleksandr Viktorovich VITKO (Александр Викторович Витко)	Né le 13.9.1961 Né à Vitebsk (République socialiste soviétique de Biélorussie)	Ancien commandant de la Flotte de la mer Noire, amiral. Commandant en chef adjoint de la Marine russe. Responsable du commandement des forces russes qui ont occupé le territoire souverain de l'Ukraine.	17.3.2014
-----	---	---	--	-----------

▼ M19

20.	Anatoliy Alekseevich SIDOROV (Анатолий Алексеевич Сидоров)	Né le 2.7.1958 Né à Siva, région de Perm, URSS	Ancien commandant du district militaire occidental de la Russie, dont des unités sont déployées en Crimée. Il a été responsable d'une partie de la présence militaire russe en Crimée, qui compromet la souveraineté de l'Ukraine, et il a aidé les autorités criméennes à empêcher des manifestations publiques contre des initiatives visant la tenue d'un référendum et l'incorporation dans la Russie. Depuis novembre 2015, il est chef de l'état-major unifié de l'Organisation du traité de sécurité collective (OTSC).	17.3.2014
-----	---	---	--	-----------

▼ **M19**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
▼ M25				
21.	Aleksandr Viktorovich GALKIN (Александр Викторович ГАЛКИН)	Né le 22.3.1958 Né à Ordzhonikidze, République socialiste soviétique autonome d'Ossétie du Nord	Ancien commandant du district militaire méridional de la Russie, dont les forces sont déployées en Crimée; la Flotte de la mer Noire relève du commandement de M. Galkin; une grande partie des forces entrées en Crimée sont passées par le district militaire méridional. Des forces de ce district militaire méridional sont déployées en Crimée. Il est responsable d'une partie de la présence militaire russe en Crimée, qui compromet la souveraineté de l'Ukraine, et il a aidé les autorités criméennes à empêcher des manifestations publiques contre des initiatives visant la tenue d'un référendum et l'incorporation dans la Russie. En outre, la Flotte de la mer Noire est placée sous le contrôle de ce district. Actuellement employé par l'appareil central du ministère russe de la défense. Depuis le 19 janvier 2017, collaborateur du ministre de la défense.	17.3.2014
▼ M33				
22.	Dmitry Olegovich ROGOZIN (Дмитрий Олегович Рогозин)	Né le 21.12.1963 Né à Moscou	Ancien vice-Premier ministre de la Fédération de Russie. A appelé publiquement à l'annexion de la Crimée. Occupe depuis 2018 le poste de directeur général d'une entreprise d'État.	21.3.2014
▼ M19				
23.	Sergey Yurievich GLAZYEV (Сергей Юрьевич Глазьев)	Né le 1.1.1961 Né à Zaporozhye, (République socialiste soviétique d'Ukraine)	Conseiller du président de la Fédération de Russie. A appelé publiquement à l'annexion de la Crimée.	21.3.2014
24.	Valentina Ivanovna MATVIYENKO (née TYUTINA) [Валентина Ивановна Матвиенко (née Тютина)]	Née le 7.4.1949 Née à Shepetovka, région de Khmel-nitsky (Kamenets-Podolsky) (République socialiste soviétique d'Ukraine)	Présidente du Conseil de la Fédération. Le 1 ^{er} mars 2014, elle a soutenu publiquement, au sein du Conseil de la Fédération, le déploiement de forces russes en Ukraine.	21.3.2014
▼ M21				
25.	Sergei Evgenevich NARYSHKIN (Сергей Евгеньевич Нарышкин)	Né le 27.10.1954 Né à Saint-Petersbourg (anciennement Lénin-grad)	Ancien président de la Douma d'État. A soutenu publiquement le déploiement de forces russes en Ukraine. A soutenu publiquement le traité de réunification de la Russie et de la Crimée et la loi constitutionnelle fédérale correspondante. Directeur du service des renseignements extérieurs de la Fédération de Russie depuis octobre 2016. Membre permanent et secrétaire du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie.	21.3.2014

▼ **M17**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
26.	Dmitry Konstantinovich KISELYOV, Dmitrii Konstantinovich KISELEV (Дмитрий Константинович Киселёв)	Né le: 26.4.1954 Né à: Moscou	Nommé le 9 décembre 2013, par décret présidentiel, directeur de l'agence de presse nationale de la Fédération de Russie «Ros-siya Segodnya». Figure centrale de la propagande gouvernementale soutenant le déploiement de forces russes en Ukraine.	21.3.2014

▼ **M36**

27.	Alexander Mihailovich NOSATOV (Александр Михайлович НОСАТОВ)	Genre: masculin; Né le 27.3.1963 Né à Sébastopol, (République socialiste soviétique de l'Ukraine)	Ancien commandant adjoint de la Flotte de la mer Noire, contre-amiral. Responsable du commandement des forces russes qui ont occupé le territoire souverain de l'Ukraine. Actuellement amiral, commandant de la Flotte russe de la Baltique.	21.3.2014
-----	---	--	--	-----------

▼ **M30**

28.	Valery Vladimirovich KULIKOV (Валерий Владимирович Куликов)	Date de naissance: 1.9.1956 Né à: Zaporozhye, (République socialiste soviétique de l'Ukraine)	Ancien commandant adjoint de la Flotte de la mer Noire, contre-amiral. Responsable du commandement des forces russes qui ont occupé le territoire souverain de l'Ukraine. Le 26 septembre 2017, par un décret du président de la Fédération de Russie, il a été démis de ses fonctions et exclu de l'armée. Depuis septembre 2017, il est membre du Conseil de la Fédération de Russie, représentant la ville annexée de Sébastopol.	21.3.2014
-----	--	---	---	-----------

▼ **M19**

29.	Vladislav Yurievich SURKOV (Владислав Юрьевич Сурков)	Né le 21.9.1964 Né à Solntsevo, région de Lipetsk	Proche collaborateur du président de la Fédération de Russie. A participé à l'organisation de la mobilisation des communautés locales de Crimée pour des actions visant à affaiblir les autorités ukrainiennes en Crimée.	21.3.2014
-----	--	---	---	-----------

▼ **M30**

30.	Mikhail Grigorievich MALYSHEV (Михаил Григорьевич МАЛЫШЕВ) Mykhaylo Hryhorovych MALYSHEV (Михайло Григорович МАЛИШЕВ)	Date de naissance: 10.10.1955 Né à: Simferopol, Crimée	Président de la commission électorale de Crimée. Responsable de l'organisation du «référéndum» en Crimée. Chargé d'entériner les résultats du référendum en vertu du système russe. En sa qualité de président de la commission électorale de Crimée, il a participé à l'organisation de l'élection présidentielle russe qui a eu lieu le 18 mars 2018 en Crimée et à Sébastopol, annexées illégalement, et a, de ce fait, activement soutenu et mis en œuvre des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	21.3.2014
-----	--	--	---	-----------

▼ **M19**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
▼ M33				
31.	Valery Kirillovich MEDVEDEV (Валерий Кириллович МЕДВЕДЕВ) Valeriy Kyrylovych MEDVEDIEV (Валерій Кирилович МЕДВЕДІЄВ)	Né le 21.8.1946 Né à Shmakovka, région de Primorsky	Ancien président de la commission électorale de Sébastopol (jusqu'au 26 mai 2017). Responsable de l'organisation du référendum en Crimée. Chargé d'entériner les résultats du référendum en vertu du système russe. Continue à soutenir activement les actions ou les politiques séparatistes.	21.3.2014
▼ M30				
32.	Lt. Gen. Igor Nikolaevich (Mykolayovich) TURCHENYUK (Игорь Николаевич Турченко)	Date de naissance: 5.12.1959 Né à: Osh, République socialiste soviétique kirghize	Ancien commandant de facto des troupes russes déployées sur le terrain dans la Crimée annexée illégalement (que la Russie continue à désigner officiellement comme des «milices locales d'autodéfense»). Ancien commandant adjoint du district militaire méridional. Il est actuellement le chef du département de l'administration publique et de la sécurité nationale à l'académie militaire de l'état-major russe.	21.3.2014
▼ M27				
33.	Elena Borisovna MIZULINA (née DMITRIYEVA) (Елена Борисовна МИЗУЛИНА (née ДМИТРИЕВА))	Née le 9.12.1954 Née à Bui, région de Kostroma	Ancienne députée à la Douma d'État. Initiatrice et co-auteur de propositions législatives présentées récemment en Russie devant permettre aux régions d'autres pays de rejoindre la Russie sans l'accord préalable de leurs autorités centrales. Depuis septembre 2015, elle est membre du Conseil de la Fédération de la région d'Omsk. Actuellement vice-présidente de la commission du Conseil de la Fédération chargée de la législation constitutionnelle et de la consolidation de l'État.	21.3.2014
▼ M19				
34.	Dmitry Nikolayevich KOZAK (Дмитрий Николаевич Козак)	Né le 7.11.1958 Né à Bandurovo, région de Kirovograd, République socialiste soviétique d'Ukraine	Vice-premier ministre. Responsable de la supervision de l'intégration, dans la Fédération de Russie, de la République autonome de Crimée annexée.	29.4.2014
▼ M33				
35.	Oleg Yevgenyevich BELAVENTSEV (Олег Евгеньевич БЕЛАВЕНЦЕВ)	Né le 15.9.1949 Né à Moscou	Ancien représentant plénipotentiaire du président de la Fédération de Russie au sein du soi-disant «District fédéral de Crimée»; responsable de la mise en œuvre des prérogatives constitutionnelles du chef de l'État russe sur le territoire de la République autonome de Crimée annexée. Ancien membre non permanent du Conseil de sécurité de la Russie.	29.4.2014

▼ **M33**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
			Ancien représentant plénipotentiaire du président de la Fédération de Russie au sein du district fédéral du Caucase du Nord (jusqu'en juin 2018). Continue à soutenir activement les actions ou les politiques séparatistes.	
36.	Oleg Genrikhovich SAVELYEV (Олег Генрихович САВЕЛЬЕВ)	Né le 27.10.1965 Né à Léninegrad	Ancien ministre des affaires de Crimée. Responsable de l'intégration, dans la Fédération de Russie, de la République autonome de Crimée annexée. Ancien chef adjoint du personnel du gouvernement russe, responsable de l'organisation des travaux de la commission gouvernementale pour le développement socioéconomique de la soi-disant «République de Crimée». Chef du personnel de la Cour des comptes de la Fédération de Russie.	29.4.2014

▼ **M21**

37.	Sergei Ivanovich MENYAILO (Сергей Иванович МЕНЯЙЛО)	Né le 22.8.1960 Né à Alagir, République socialiste soviétique autonome d'Ossétie du Nord	Ancien gouverneur de la ville ukrainienne annexée de Sébastopol. Actuellement représentant plénipotentiaire du président de la Fédération de Russie au sein du district fédéral de Sibérie. Membre du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie.	29.4.2014
-----	--	---	--	-----------

▼ **M19**

38.	Olga Fedorovna KOVITIDI (Ольга Фёдоровна Ковитиди)	Née le 7.5.1962 Née à Simferopol, République socialiste soviétique d'Ukraine	Représentante de la République autonome de Crimée annexée au sein du Conseil de la Fédération de Russie.	29.4.2014
-----	---	---	--	-----------

▼ **M16**

--	--	--	--	--

▼ **M19**

40.	Sergei Ivanovich NEVEROV (Сергей Иванович Неверов)	Né le 21.12.1961 Né à Tashtagol, URSS	Vice-président de la Douma, Russie Unie. Responsable de l'élaboration de la législation visant à intégrer, dans la Fédération de Russie, la République autonome de Crimée annexée.	29.4.2014
-----	---	--	--	-----------

▼ **M18**

--	--	--	--	--

▼ **M19**

42.	Valery Vasilevich GERASIMOV (Валерий Васильевич Герасимов)	Né le 8.9.1955 Né à Kazan	Chef d'état-major des forces armées de la Fédération de Russie, premier vice-ministre de la défense de la Fédération de Russie, Général de l'armée. Responsable du déploiement massif de troupes russes le long de la frontière de l'Ukraine et de l'absence d'apaisement de la situation.	29.4.2014
-----	---	------------------------------	--	-----------

▼ **M19**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
--	-----	-------------------------------	-------------------------	-----------------------

▼ **M21**

43.	German PROKOPIV (Герман ПРОКОПІВ) Herman PROKOPIV (Герман ПРОКОПІВ) (alias Li Van Chol, Ли Ван Чоль)	Né le 6.7.1993 Né à Prague, République tchèque	Membre actif de la «Garde de Lougansk». A participé à la prise de contrôle du bâtiment du bureau régional du service de sécurité de Lougansk. Demeure un combattant militaire actif de la «République populaire de Lougansk».	29.4.2014
-----	--	---	--	-----------

▼ **M25**

45.	Andrei Evgenevich PURGIN (Андрей Евгеньевич ПУРГИН) Andriy Yevhenovych PURHIN (Андрій Євгенович ПУРГІН)	Né le 26.1.1972 Né à Donetsk	A participé activement à des actions séparatistes et en a organisé, a coordonné des actions des «touristes russes» à Donetsk. Cofondateur d'une «Initiative civique du Donbass pour l'Union eurasiennne». Ancien «premier vice-président du Conseil des ministres». Jusqu'au 4 septembre 2015, «président» du «Conseil populaire de la République populaire de Donetsk». En février 2017, privé de son mandat de membre du «Conseil populaire de la République populaire de Donetsk» par décision du «Conseil populaire». Continue à soutenir activement les actions ou les politiques séparatistes.	29.4.2014
-----	--	---------------------------------	--	-----------

▼ **M36**

46.	Denys Volodymyrovych PUSHYLIN (Денис Володимирович Пушилін) Denis Vladimirovich PUSHILIN (Денис Владимирович Пушилин)	Genre: masculin; Né le 9.5.1981 Né à Makiivka (oblast de Donetsk)	Un des dirigeants de la «République populaire de Donetsk». A participé à la prise de contrôle et à l'occupation de l'administration régionale à Donetsk en 2014. Jusqu'au 4 septembre 2015, soi-disant «vice-président» du «Conseil populaire» de la soi-disant «République populaire de Donetsk». Depuis le 4 septembre 2015, «président» du «Conseil populaire de la République populaire de Donetsk». Soi-disant «chef faisant fonction de la République populaire de Donetsk» après le 7 septembre 2018. Soi-disant «chef de la République populaire de Donetsk» au terme des soi-disant élections du 11 novembre 2018.	29.4.2014
47.	Sergey Gennadevich TSYPLAKOV (Сергей Геннадьевич ЦЫПЛАКОВ) Serhiy Hennadiyovych TSYPLAKOV (Сергій Геннадійович ЦИПЛАКОВ)	Genre: masculin; Né le 1.5.1983 Né à Dzerzhinsk, région de Donetsk	Un des leaders de l'organisation «Milice populaire du Donbas», à l'idéologie radicale. Il a participé de manière active à la prise de contrôle d'un certain nombre de bâtiments publics dans la région de Donetsk. Membre du «Conseil populaire de la République populaire de Donetsk» et de son «Comité sur la politique étrangère, les relations extérieures, la politique de l'information et les technologies de l'information».	29.4.2014

▼ **B**▼ **M21**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
48.	Igor Vsevolodovich GIRKIN (Игорь Всеволодович ГИРКИН) (alias Igor STRELKOV Ihor STRIELKOV)	Né le 17.12.1970 Né à Moscou	Identifié comme membre de la direction générale du renseignement de l'état-major des forces armées de la Fédération de Russie (GRU). Il a été impliqué dans des incidents à Sloviansk. Chef du mouvement public «Nouvelle Russie». Ancien «ministre de la défense» de la soi-disant «République populaire de Donetsk». A organisé, le 4 novembre 2016, à Moscou, une Marche russe pour les nationalistes russes qui soutiennent les séparatistes de l'est de l'Ukraine. Continue de soutenir activement les activités séparatistes dans l'est de l'Ukraine. Un des organisateurs de la «Marche russe» en novembre 2016.	29.4.2014
49.	Vyacheslav Viktorovich VOLODIN (Вячеслав Викторович ВОЛОДИН)	Né le 4.2.1964 Né à Alekseevka, région de Saratov	Ancien premier adjoint du chef de l'administration présidentielle russe. Chargé de superviser l'intégration politique de la région ukrainienne annexée de Crimée dans la Fédération de Russie. Président de la Douma d'État de la Fédération de Russie depuis le 5 octobre 2016.	12.5.2014
50.	Vladimir Anatolievich SHAMANOV (Владимир Анатольевич ШАМАНОВ)	Né le 15.2.1957 Né à Barnaul	Ancien commandant des troupes aéroportées russes, colonel général. Son rang élevé fait de lui le responsable du déploiement des troupes aéroportées russes en Crimée. Actuellement président de la commission de la défense de la Douma d'État de la Fédération de Russie.	12.5.2014
51.	Vladimir Nikolaevich PLIGIN (Владимир Николаевич ПЛИГИН)	Né le 19.5.1960 Né à Ignatovo, oblast de Vologodsk, URSS.	Ancien membre de la Douma d'État et ancien président de la commission du droit constitutionnel de la Douma. Responsable d'avoir facilité l'adoption de la législation relative à l'annexion de la Crimée et de Sébastopol par la Fédération de Russie. Membre du Conseil suprême du parti Russie unie.	12.5.2014
52.	Petr Grigorievich JAROSH (Петр Григорьевич ЯРОШ) Petro Hryhorovych YAROSH (IAROSH) (Петро Григорович ЯРОШ)	Né le 30.1.1971 Né au village de Skvortsovo, région de Simferopol, Crimée	Ancien chef de la section «Crimée» du Service fédéral des migrations. Responsable de la délivrance systématique et accélérée de passeports russes aux habitants de la Crimée.	12.5.2014

▼ **M21**

▼ **M21**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
--	-----	-------------------------------	-------------------------	-----------------------

▼ **M27**

53.	Oleg Grigorievich KOZYURA (Олег Григорьевич КОЗЮРА) Oleh Hryhorovych KOZYURA (Олег Григорович КОЗЮРА)	Né le 30.12.1965 ou le 19.12.1962 Né à Simferopol, Crimée ou Zaporizhia	Ancien chef de la section «Sébastopol» du Service fédéral des migrations. Responsable de la délivrance systématique et accélérée de passeports russes aux habitants de Sébastopol. Depuis octobre 2016, chef de l'assemblée législative de Sébastopol.	12.5.2014
-----	--	--	---	-----------

▼ **M19**

54.	Viacheslav PONOMARIOV, Vyacheslav Volodymyrovich PONOMARYOV (В'ячеслав Володимирович Пономарьов), Viacheslav Vladimirovich PONOMAREV (Вячеслав Владимирович Пономарёв)	Né le 2.5.1965 Né à Sloviansk (oblast de Donetsk)	Ancien «mairie du peuple» autoproclamé de Slaviansk (jusqu'au 10 juin 2014). Ponomariov a invité Vladimir Poutine à envoyer des soldats russes pour protéger sa ville et lui a ensuite demandé de livrer des armes. Ses hommes ont été impliqués dans des enlèvements (ils ont capturé Irma Krat, activiste, et Simon Ostrovsky, reporter du site d'information Vice News, tous deux ont été relâchés par la suite; ils ont arrêté des observateurs militaires présents au titre du Document de Vienne de l'OSCE). Continue à soutenir activement les actions et les politiques séparatistes.	12.5.2014
-----	--	--	---	-----------

▼ **M33**

55.	Igor Nikolaevich BEZLER [<i>alias</i> Bes (le diable)] (Ігорь Николаевич БЕЗЛЕР) Ihor Mykolayovych BEZLER (Ігор Миколайович БЕЗЛЕР)	Né le 30.12.1965 Né à Simferopol, Crimée	Un des anciens chefs de la milice autoproclamée de Horlivka. Il a pris le contrôle du bureau des services de sécurité ukrainiens pour la région de Donetsk et s'est ensuite emparé du bureau régional du ministère de l'intérieur dans la ville de Horlivka. Il est lié à Igor Strelkov/Girkin, sous les ordres duquel il a participé à l'assassinat de Volodymyr Rybak, membre du conseil municipal de Horlivka. Continue à soutenir activement les actions ou les politiques séparatistes.	12.5.2014
-----	---	---	---	-----------

▼ **M30**

56.	Igor Evgenevich KAKIDZYANOV (Ігорь Евгеньевич КАКИДЗЯНОВ) Igor Evgenevich KHAKIMZYANOV (Ігорь Евгеньевич ХАКИМЗЯНОВ) Ihor Yevhenovych KHAKIMZIANOV (KAKIDZIANOV) (Ігор Євгенович ХАКИМЗЯНОВ (КАКІДЗЯНОВ))	Date de naissance: 25.7.1980 Né à: Makiiyka (oblast de Donetsk)	Un des anciens chefs des forces armées de la «République populaire de Donetsk» autoproclamée. Selon M. Pushylin, ces forces ont pour mission de «protéger la population et de défendre l'intégrité territoriale de la République populaire de Donetsk». Continue à soutenir activement les actions ou les politiques séparatistes.	12.5.2014
-----	--	--	---	-----------

▼ **M21**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
▼ M36				
57.	Oleg TSARIOV, Oleh Anatoliyovych TSAROV (Олег Анатолійович ЦАРЬОВ), Oleg Anatolevich TSARYOV (Олег Анатольевич ЦАРЁВ)	Genre: masculin; Né le 2.6.1970 Né à Dnepropetrovsk	Ancien membre de la Rada; à ce titre, a publiquement appelé à créer la soi-disant «République fédérale de Nouvelle Russie», composée des régions du sud-est de l'Ukraine. Ancien «président» du soi-disant «Parlement de l'Union des républiques populaires» («Parlement de Nouvelle Russie»). Continue à soutenir activement les actions ou les politiques séparatistes.	12.5.2014
▼ M25				
58.	Roman Viktorovich LYAGIN (Роман Вікторович ЛЯГІН) Roman Viktorovych LIAHIN (Роман Вікторович ЛЯГІН)	Né le 30.5.1980 Né à Donetsk, Ukraine	Ancien chef de la commission électorale centrale de la «République populaire de Donetsk». A pris une part active à l'organisation du référendum du 11 mai 2014 sur l'autodétermination de la «République populaire de Donetsk». Ancien «ministre du travail et des affaires sociales». Continue à soutenir activement les actions et les politiques séparatistes.	12.5.2014
▼ M27				
59.	Aleksandr Sergeevich MALYKHIN, Alexander Sergeevich MALYHIN (Александр Сергеевич МАЛЫХИН) Oleksandr Serhiyovych (Sergiyovych) MALYKHIN (Олександр Сергійович МАЛІХІН)	Né le 12.1.1981	Ancien chef de la commission électorale centrale de la «République populaire de Lougansk». A pris une part active à l'organisation du référendum du 11 mai 2014 sur l'autodétermination de la «République populaire de Lougansk». Continue à soutenir activement les politiques séparatistes.	12.5.2014
▼ M30				
60.	Natalia Vladimirovna POKLONSKAYA (Наталья Владимировна ПОКЛОНСКАЯ)	Date de naissance: 18.3.1980 Née à: Mikhaïlovka, région de Voroshilovgrad, RSS d'Ukraine ou Eupatoria, RSS d'Ukraine	Membre de la Douma d'État, élue de la République autonome de Crimée annexée illégalement. Ancien procureur de la soi-disant «République de Crimée». A pris une part active à la mise en œuvre de l'annexion de la Crimée par la Russie. Actuellement vice-présidente de la commission de la sécurité et de la lutte contre la corruption de la Douma d'État de la Fédération de Russie.	12.5.2014
▼ M36				
61.	Igor Sergeievich SHEVCHENKO (Ігорь Сергеевич ШЕВЧЕНКО)	Genre: masculin; Né le 9.2.1979 Né à Sébastopol, Crimée	Ancien procureur de Sébastopol et, à ce titre, a pris une part active à la mise en œuvre de l'annexion de Sébastopol par la Russie. Procureur de la République d'Adyguée.	12.5.2014

▼ **M17**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
▼ M21				
62.	Aleksandr Yurevich BORODAI (Александр Юрьевич БОРОДАЙ)	Né le 25.7.1972 Né à Moscou	Ancien soi-disant «Premier ministre de la République populaire de Donetsk»; à ce titre, responsable des activités séparatistes «gouvernementales» du soi-disant «gouvernement de la République populaire de Donetsk» (a par exemple déclaré le 8 juillet 2014: «Nos forces militaires mènent une opération spéciale contre les «fascistes» ukrainiens»); signataire du protocole d'accord sur «l'Union de la nouvelle Russie» («Novorossiya union»). Continue à soutenir activement les actions ou les politiques séparatistes; chef de «l'Union des volontaires du Donbass». Participe activement au recrutement et à la formation de «volontaires» envoyés combattre au Donbass.	12.7.2014
63.	Alexander KHODAKOVSKY Oleksandr Serhiyovych KHODAKOVSKYY (KHODAKOVSKYI) (Олександр Сергійович ХОДАКОВСЬКИЙ) Aleksandr Sergeevich KHODAKOVSKII (Александр Сергеевич ХОДАКОВСКИЙ)	Né le 18.12.1972 Né à Donetsk	Ancien soi-disant «ministre de la sécurité de la République populaire de Donetsk»; à ce titre, responsable des activités de sécurité séparatistes du soi-disant «gouvernement de la République populaire de Donetsk». Continue à soutenir activement les actions ou les politiques séparatistes.	12.7.2014
▼ M19				
64.	Alexandr Arkadievich KALYUSSKY (Александр Аркадьевич Калюсский) Oleksandr Arkadiyovych KALYUSSKIY (Олександр Аркадійович Калюський)	Né le 9.10.1975	Ancien soi-disant «vice-Premier ministre de facto des affaires sociales de la République populaire de Donetsk». Responsable des activités séparatistes «gouvernementales» du soi-disant «gouvernement» de la «République populaire de Donetsk».	12.7.2014
▼ M21				
65.	Alexander KHRYAKOV Aleksandr Vitalievich KHRYAKOV (Александр Витальевич ХРЯКОВ) Oleksandr Vitaliyovych KHRYAKOV (Олександр Віталійович ХРЯКОВ)	Né le 6.11.1958 Né à Donetsk	Ancien soi-disant «ministre de l'information et des médias» de la «République populaire de Donetsk». Actuellement, membre du soi-disant «Conseil populaire» de la «République populaire de Donetsk». Responsable des activités de propagande pro-séparatiste du soi-disant «gouvernement» de la «République populaire de Donetsk». Continue à soutenir activement les actions séparatistes dans l'est de l'Ukraine.	12.7.2014

▼ **M21**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
▼ M27				
66.	Marat Faatovich BASHIROV (Марат Фаатович БАШИРОВ)	Né le 20.1.1964 Né à Izhevsk, Fédération de Russie	Ancien soi-disant «Premier ministre du Conseil des ministres de la République populaire de Lougansk», confirmé le 8 juillet 2014. Responsable des activités «gouvernementales» séparatistes du soi-disant «gouvernement de la République populaire de Lougansk». Continue à soutenir les structures séparatistes de la «République populaire de Lougansk».	12.7.2014
▼ M21				
67.	Vasyl Oleksandrovych NIKITIN (Василь Олександрович Никитін), Vasili Aleksandrovich NIKITIN (Василий Александрович НИКИТИН)	Né le 25.11.1971 Né à Shargun (Ouzbékistan)	Ancien soi-disant «vice-Premier ministre du Conseil des ministres de la République populaire de Lougansk» (auparavant soi-disant «Premier ministre de la République populaire de Lougansk», et ancien porte-parole de «l'Armée du Sud-Est»). Responsable des activités «gouvernementales» séparatistes du soi-disant «gouvernement de la République populaire de Lougansk». Responsable de la déclaration de l'Armée du Sud-Est selon laquelle l'élection présidentielle ukrainienne ne peut se tenir dans la «République populaire de Lougansk» en raison du «nouveau» statut de la région. Continue à soutenir activement les actions ou les politiques séparatistes.	12.7.2014
▼ M25				
68.	Aleksey Vyacheslavovich KARYAKIN (Алексей Вячеславович КАРЯКИН) Oleksiy Vyacheslavovich KARYAKIN (Олексій В'ячеславович КАРЯКІН)	Né le 7.4.1980 ou le 7.4.1979 Né à Stakhanov (région de Lougansk)	Jusqu'au 25 mars 2016, soi-disant «président du Conseil suprême de la République populaire de Lougansk». Ancien membre du soi-disant «Conseil populaire de la République populaire de Lougansk». Responsable des activités «gouvernementales» séparatistes du «Conseil suprême», responsable de la demande faite à la Fédération de Russie de reconnaître l'indépendance de la «République populaire de Lougansk». Signataire du protocole d'accord sur «l'Union de la Nouvelle Russie» («Novorossiia union»). Continue à soutenir activement les actions ou les politiques séparatistes.	12.7.2014
▼ M17				
69.	Yuriy Volodymyrovych IVAKIN (Юрій Володимирович Івакін), Iurii Vladimirovich IVAKIN (Юрій Владимирович Ивакин)	Né le: 13.8.1954 Né à: Perevalsk (oblast de Lougansk)	Ancien soi-disant «ministre de l'intérieur de la République populaire de Lougansk»; à ce titre, responsable des activités séparatistes «gouvernementales» du soi-disant «gouvernement de la République populaire de Lougansk».	12.7.2014

▼ **M17**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
▼ M36				
70.	Igor PLOTNITSKY Igor Venediktovich PLOTNITSKI (Игорь Венедиктович ПЛОТНИЦКИЙ) Ihor (Igor) Venedykto- vych PLOTNYTSKYU (Ігор Венедиктович ПЛОТНИЦЬКИЙ)	Genre: masculin; Né le 24.6.1964 ou 25.6.1964 ou 26.6.1964 Né à Louhansk (éventuellement à Kelmentsi (oblast de Chernivtsi))	Ancien soi-disant «ministre de de la défense» et ancien «Chef» de la soi-disant République populaire de Lougansk»; et, à ce titre, responsable des activités séparatistes «gouvernementales» du soi-disant «gouver- nement de la République populaire de Lougansk». Ancien envoyé spécial de la soi-disant «République populaire de Lougansk» pour la mise en œuvre des accords de Minsk.	12.7.2014
▼ M30				
71.	Nikolay Ivanovich KOZITSYN (Николай Иванович Козицын)	Date de naissance: 20.6.1956 ou 6.10.1956 Né à: Djerzjinsk, région de Donetsk	Commandant des Forces cosaques. Responsable du commandement de sépara- tistes dans l'est de l'Ukraine combattant contre les forces gouvernementales ukrai- niennes. Continue à soutenir activement les actions ou les politiques séparatistes.	12.7.2014
▼ M17				
▼ M25				
73.	Mikhail Efimovich FRADKOV (Михаил Ефимович ФРАДКОВ)	Né le 1.9.1950 Né à Kurumoch, région de Kuibyshev	Ancien membre permanent du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie; ancien directeur du service des renseignements extérieurs de la Fédération de Russie. En tant que membre du Conseil de sécurité, qui fournit des conseils sur les questions de sécurité nationale et les coordonne, il a contribué à l'élaboration de la politique du gouvernement russe menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Depuis le 4 janvier 2017, directeur de l'Ins- titut russe d'études stratégiques. Il est égale- ment président du conseil d'administration d'«Almaz-Antey». Continue à soutenir activement les actions et les politiques séparatistes.	25.7.2014
▼ M17				
74.	Nikolai Platonovich PATRUSHEV (Николай Платонович Патрушев)	Né le: 11.7.1951 Né à: Léninegrad (Saint-Pétersbourg).	Membre permanent et secrétaire du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie. En tant que membre du Conseil de sécurité, qui fournit des conseils sur les questions de sécurité nationale et les coordonne, il a contribué à l'élaboration de la politique du gouvernement russe menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	25.7.2014
75.	Aleksandr Vasilievich BORTNIKOV (Александр Васильевич Бортников)	Né le: 15.11.1951 Né à: Perm	Membre permanent du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie; directeur du Service fédéral de sécurité (FSB). En tant que membre du Conseil de sécurité, qui fournit des conseils sur les questions de sécurité nationale et les coordonne, il a contribué à l'élaboration de la politique du gouvernement russe menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	25.7.2014

▼ **M17**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
76.	Rashid Gumarovich NURGALIEV (Рашид Гумарович Нургалиев)	Né le: 8.10.1956 Né à: Zhetikara, République socialiste soviétique kazakhe	Membre permanent et secrétaire-adjoint du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie. En tant que membre du Conseil de sécurité, qui fournit des conseils sur les questions de sécurité nationale et les coordonne, il a contribué à l'élaboration de la politique du gouvernement russe menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	25.7.2014

▼ **M27**

77.	Boris Vyacheslavovich GRYZLOV (Борис Вячеславович ГРЫЗЛОВ)	Né le 15.12.1950 Né à Vladivostok	Ancien membre permanent du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie. En tant que membre du Conseil de sécurité, qui fournit des conseils sur les questions de sécurité nationale et les coordonne, il a contribué à l'élaboration de la politique du gouvernement russe menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Il reste président du Conseil suprême du parti Russie unie.	25.7.2014
-----	---	--------------------------------------	---	-----------

▼ **M30**

78.	Sergei Orestovich BESEDA (Сергей Орестович Беседа)	Date de naissance: 17.5.1954	Commandant du cinquième bureau du Service fédéral de sécurité (FSB) de la Fédération de Russie. En tant qu'officier supérieur du FSB (colonel général), il dirige un service qui supervise les opérations de renseignement et l'activité internationale.	25.7.2014
79.	Mikhail Vladimirovich DEGTARYOV / DEGTYAREV (Михаил Владимирович ДЕГТЯРЁВ)	Date de naissance: 10.7.1981 Né à: Kuibyshev (Samara)	Membre de la Douma d'État. En tant que membre de la Douma, il a annoncé l'inauguration de «l'ambassade de facto» de la soi-disant «République populaire de Donetsk», non reconnue, à Moscou; il contribue à compromettre ou menacer l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Actuellement président de la commission de la Douma d'État russe chargée de l'éducation physique, du sport et de la jeunesse.	25.7.2014

▼ **M17**

80.	Ramzan Akhmadovitch KADYROV (Рамзан Ахматович Кадыров)	Né le: 5.10.1976 Né à: Tsentaroy	Président de la République de Tchétchénie. Kadyrov a fait des déclarations en faveur de l'annexion illégale de la Crimée et en faveur de l'insurrection armée en Ukraine. Il a notamment déclaré le 14 juin 2014 qu'«il mettrait tout en œuvre pour contribuer à la renaissance de la Crimée». Dans ce contexte, il a été décoré de la médaille «de la libération de la Crimée» par le chef faisant fonction de la République autonome de Crimée pour le soutien qu'il a apporté à l'annexion illégale de la Crimée. En outre, le 1 ^{er} juin 2014, il a déclaré qu'il était prêt à envoyer 74 000 volontaires tchétchènes en Ukraine si on le lui demandait.	25.7.2014
-----	---	-------------------------------------	--	-----------

▼ **M17**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
--	-----	-------------------------------	-------------------------	-----------------------

▼ **M30**

81.	Alexander Nikolayevich TKACHYOV (Алек- сандр Николаевич Ткачѳв)	Date de naissance: 23.12.1960 Né à: Vyselki, région de Krasnodar	Ancien gouverneur du kraï de Krasnodar. A été décoré de la médaille «de la libération de la Crimée» par le chef faisant fonction de la République autonome de Crimée pour le soutien qu'il a apporté à l'annexion illégale de la Crimée. A cette occasion, le chef faisant fonction de la République autonome de Crimée a déclaré que Tkachyov était l'un des premiers à exprimer son soutien aux nouveaux «dirigeants» de la Crimée. Ancien ministre de l'agriculture de la Fédé- ration de Russie.	25.7.2014
-----	--	---	---	-----------

▼ **M21**

82.	Pavel Yurievich GUBAREV (Павел Юрьевич ГУБАРЕВ) Pavlo Yuriyovich GUBARIEV (HUBA- RIEV) (Павло Юрійович ГУБАРСВ)	Né le 10.2.1983 (ou le 10.3.1983) Né à Sievierodonetsk	Un des chefs autoproclamés de la «Répu- blique populaire de Donetsk». A demandé l'intervention de la Russie dans l'est de l'Ukraine, y compris par le déploiement des forces russes de maintien de la paix. Était associé à Igor Strelkov/Girkin, respon- sable d'actions qui compromettent ou mena- cent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Gubarev était chargé de recruter des personnes pour les forces armées des séparatistes. Responsable de la prise du bâtiment du gouvernement régional à Donetsk avec les forces prorusses et s'est autoproclamé «gou- verneur du peuple». Malgré son arrestation pour menace de l'in- tégrité territoriale de l'Ukraine, et sa libéra- tion par la suite, il a continué à jouer un rôle de premier plan dans les activités sépara- tistes, compromettant ainsi l'intégrité territo- riale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	25.7.2014
-----	---	--	--	-----------

▼ **M33**

83.	Ekaterina Yurievna GUBAREVA (Екатерина Юрьевна ГУБАРЕВА) Kateryna Yuriyivna GUBARIEVA (HUBA- RIEVA) (Катерина Юрійівна ГУБАРСВА)	Née le 5.7.1983 ou le 10.3.1983 Née à Kakhovka (oblast de Kherson)	En sa qualité d'ancienne soi-disant «ministre des affaires étrangères», elle a été chargée de défendre la soi-disant «République popu- laire de Donetsk», compromettant ainsi l'in- tégrité territoriale, la souveraineté et l'indé- pendance de l'Ukraine. En assumant cette fonction et en cette qualité, elle a donc soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Continue à soutenir activement les actions et les politiques séparatistes. Ancienne membre du soi-disant «Conseil populaire de la République populaire de Donetsk» (jusqu'en novembre 2018).	25.7.2014
-----	--	---	--	-----------

▼ **M21**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
▼ M27				
84.	Fyodor Dmitrievich BEREZIN (Фёдор Дмитриевич БЕРЕЗИН), Fedir Dmytrovych BEREZIN (Федір Дмитрович БЕРЕЗИН)	Né le 7.2.1960 Né à Donetsk	Ancien soi-disant «vice-ministre de la défense» de la soi-disant «République populaire de Donetsk». Il est associé à Igor Strelkov/Girkin, qui est responsable d'actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. En assumant cette fonction et en cette qualité, Berezin a donc soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Continue à soutenir activement les actions et les politiques séparatistes. Actuel président du Conseil de l'Union des écrivains de la «République populaire de Donetsk».	25.7.2014
▼ M21				
85.	Valery Vladimirovich KAUROV (Валерий Владимирович КАУРОВ) Valeriy Volodymyrovych KAUROV (Валерій Володимирович КАУРОВ)	Né le 2.4.1956 Né à Odessa	«Président» autoproclamé de la soi-disant «République de Nouvelle-Russie» qui a demandé à la Russie de déployer des troupes en Ukraine. En assumant cette fonction et en cette qualité, il a donc soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Continue à soutenir activement les actions et les politiques séparatistes.	25.7.2014
▼ M25				
86.	Serhii Anatoliyovych ZDRILIUK, alias Abwehr (Сергей Анатольевич ЗДРИЛЮК) (Сергій Анатолійович ЗДРИЛЮК)	Né le 23.6.1972 (ou le 23.7.1972) Né dans la région de Vinnytsia	Second d'Igor Strelkov/Girkin, responsable d'actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. En assumant cette fonction et en agissant en cette qualité, Zdri-liuk a donc soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Continue à soutenir activement les actions et les politiques séparatistes.	25.7.2014
87.	Vladimir ANTYU-FEYEV (alias Vladimir SHEVTSOV, Vladimir Iurievici ANTIUFEEV, Vladimir Gheorghievici ALEXANDROV, Vadim Gheorghievici SHEVTSOV) (Владимир АНТЮФЕЕВ)	Né le 19.2.1951 Né à Novosibirsk	Ancien «ministre de la sécurité d'État» dans la région séparatiste de Transnistrie. Ancien vice-Premier ministre de la «République populaire de Donetsk», responsable de la sécurité et du maintien de l'ordre. En cette qualité, il était responsable des activités «gouvernementales» séparatistes du soi-disant «gouvernement de la République populaire de Donetsk». Continue à soutenir activement les actions et les politiques séparatistes.	25.7.2014

▼ **M17**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
88.	Alexey Alexeyevich GROMOV (Алексей Алексеевич Громов)	Né le: 31.5.1960 Né à: Zagorsk (Sergiev Posad)	En tant que premier chef d'état-major adjoint de l'Administration présidentielle, il est chargé de donner pour instruction aux médias russes d'adopter une ligne favorable aux séparatistes de l'Ukraine et à l'annexion de la Crimée, soutenant ainsi la déstabilisation de l'est de l'Ukraine et l'annexion de la Crimée.	30.7.2014

▼ **M33**

89.	Oksana TCHIGRINA Oksana Aleksandrovna CHIGRINA (ЧУХ-РІНА) (Оксана Александровна ЧИГРИНА)	Date de naissance: peut-être le 23.7.1981	Ancienne porte-parole du soi-disant «gouvernement» de la soi-disant «République populaire de Lougansk», qui a fait des déclarations justifiant, entre autres, la destruction en vol d'un avion militaire ukrainien, la prise d'otages et les combats menés par les groupes armés illégaux, qui ont eu pour conséquence de compromettre l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'unité de l'Ukraine. Ancienne porte-parole du Service de presse de la «République populaire de Lougansk». Continue à soutenir activement les actions ou les politiques séparatistes.	30.7.2014
-----	--	--	--	-----------

▼ **M27**

90.	Boris Alekseevich LITVINOV (Борис Алексеевич ЛИТВИНОВ) Borys Oleksiyovych LYTVYNOV (Борис Олексійович ЛИТВИНОВ)	Né le 13.1.1954 Né à Dzerzhynsk (oblast de Donetsk)	Ancien membre du soi-disant «Conseil populaire» et ancien président du soi-disant «Conseil suprême» de la soi-disant «République populaire de Donetsk» qui a été à l'origine des politiques et de l'organisation du «référéndum» illégal ayant conduit à la proclamation de la soi-disant «République populaire de Donetsk», qui a constitué une violation de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'unité de l'Ukraine. Continue à soutenir activement les actions et les politiques séparatistes. Actuel dirigeant du parti communiste de la «République populaire de Donetsk».	30.7.2014
-----	--	--	---	-----------

▼ **M33**

91.	Sergey Vadimovich ABISOV (Сергей Вадимович АБISOV) Sergiy (Serhiy) Vady-movych ABISOV (Сергій Вадимович АБISOV)	Né le 27.11.1967 Né à Simferopol, Crimée	En acceptant sa nomination au poste de soi-disant «ministre de l'intérieur de la République de Crimée» par le président de la Russie (décret n° 301) le 5 mai 2014 et dans l'exercice de ses fonctions de soi-disant «ministre de l'intérieur», il a compromis l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'unité de l'Ukraine. Démis du poste de soi-disant «ministre de l'intérieur de la République de Crimée» en juin 2018.	30.7.2014
-----	--	---	--	-----------

▼ **M22**

92.	Arkady Romanovich ROTENBERG, Arkadii Romanovich ROTENBERG (Аркадий Романович РОТЕНБЕРГ)	Né le 15.12.1951 Né à Leningrad (Saint-Petersbourg)	Arkady Rotenberg est un homme d'affaires russe important, qui a d'étroits liens personnels avec le président Poutine. Depuis mars 2014, M. Rotenberg ou ses sociétés ont obtenu des marchés publics pour un montant total de plus de 7 milliards de dollars. En 2015, M. Rotenberg figurait en tête de la liste annuelle des adjudicataires de marchés publics en termes de valeur, après s'être vu attribuer des marchés d'une valeur de 555 milliards de roubles par le gouvernement russe. L'attribution de bon nombre	30.7.2014
-----	---	--	---	-----------

▼ **M22**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
			de ces marchés s'est faite sans procédure formelle de mise en concurrence. Le 30 janvier 2015, le Premier ministre Dmitri Medvedev a signé un décret attribuant à la société Stroygazmontazh, propriété de M. Rotenberg, un marché public en vue de la construction du pont du détroit de Kertch entre la Russie et la République autonome de Crimée annexée illégalement. Par ces marchés, M. Rotenberg a tiré financièrement parti de décideurs russes responsables de l'annexion de la Crimée ou de la déstabilisation de l'est de l'Ukraine. Il est propriétaire de la société Stroygazmontazh, qui s'est vu attribuer un marché public en vue de la construction du pont du détroit de Kertch entre la Russie et la République autonome de Crimée annexée illégalement, consolidant ainsi son intégration dans la Fédération de Russie, ce qui compromet davantage l'intégrité territoriale de l'Ukraine. De même, en janvier 2017, la société Stroygazmontazh a remporté un marché public d'un montant de 17 milliards de roubles pour la construction d'une ligne ferroviaire sur le pont du détroit de Kertch, ce qui, à nouveau, compromet davantage l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Il est président du conseil d'administration de la maison d'édition Prosvescheniye, qui a notamment mis en œuvre le projet «To the Children of Russia: Address — Crimea», une campagne de relations publiques destinée à persuader les enfants de Crimée qu'ils sont maintenant des citoyens russes vivant en Russie et soutenant ainsi la politique du gouvernement russe visant à intégrer la Crimée dans la Russie.	

▼ **M25**

93.	Konstantin Valerevich MALOFEEV (Константин Валерьевич МАЛОФЕЕВ)	Né le 3.7.1974 Né à Pouchtchino (région de Moscou)	M. Malofeev est étroitement lié aux séparatistes ukrainiens de l'est de l'Ukraine et de la Crimée. C'est un ancien employeur de M. Borodai, ancien soi-disant «Premier ministre» de la «République populaire de Donetsk»; il a rencontré M. Aksyonov, soi-disant «Premier ministre» de la soi-disant «République de Crimée», pendant le processus d'annexion de la Crimée. Le gouvernement ukrainien a ouvert une enquête pénale sur le soutien matériel et financier présumé apporté par ce dernier aux séparatistes. En outre, il a fait une série de déclarations publiques en faveur de l'annexion de la Crimée et de l'intégration de l'Ukraine dans la Russie et a notamment déclaré en juin 2014: «Vous ne pouvez pas intégrer toute l'Ukraine dans la Russie. L'est (de l'Ukraine) peut-être». Par conséquent, M. Malofeev agit en faveur de la déstabilisation de l'est de l'Ukraine.	30.7.2014
-----	--	--	--	-----------

▼ **M17**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
94.	Yuriy Valentinovich KOVALCHUK (Юрий Валентинович Ковальчук)	Né le: 25.7.1951 Né à: Léninegrad (Saint-Pétersbourg).	M. Kovalchuk est une connaissance de longue date du président Poutine. Il est cofondateur de «Ozero Dacha», société coopérative réunissant un groupe influent de personnes autour du président Poutine. Il tire profit de ses relations avec des décideurs russes. Il est président et actionnaire principal de Bank Rossiya, dont il détenait environ 38 % en 2013 et qui est considérée comme la banque personnelle des hauts fonctionnaires de la Fédération de Russie. Depuis l'annexion illégale de la Crimée, Bank Rossiya a ouvert des succursales en Crimée et à Sébastopol, consolidant ainsi leur intégration dans la Fédération de Russie. Par ailleurs, Bank Rossiya détient d'importantes participations dans le National MEDIA Group, qui contrôle des chaînes de télévision soutenant activement les politiques du gouvernement russe visant à déstabiliser l'Ukraine.	30.7.2014
95.	Nikolay Terentieyevich SHAMALOV (Николай Терентьевич Шамалов)	Né le: 24.1.1950 Né en: Biélorussie	M. Shamalov est une connaissance de longue date du président Poutine. Il est cofondateur de «Ozero Dacha», société coopérative réunissant un groupe influent de personnes autour du président Poutine. Il tire profit de ses relations avec des décideurs russes. Il est le deuxième actionnaire principal de Bank Rossiya, dont il détenait environ 10 % en 2013 et qui est considérée comme la banque personnelle des hauts fonctionnaires de la Fédération de Russie. Depuis l'annexion illégale de la Crimée, Bank Rossiya a ouvert des succursales en Crimée et à Sébastopol, consolidant ainsi leur intégration dans la Fédération de Russie. Par ailleurs, Bank Rossiya détient d'importantes participations dans le National MEDIA Group, qui contrôle des chaînes de télévision soutenant activement les politiques du gouvernement russe visant à déstabiliser l'Ukraine.	30.7.2014
▼ M33				

▼ **M36**

97.	Vladimir Petrovich KONONOV (alias «le Tsar») (Владимир Петрович КОНОНОВ) Volodymyr Petrovych KONONOV (Володимир Петрович КОНОНОВ)	Genre: masculin; Né le 14.10.1974 Né à Gorsky, oblast de Louhansk	Le 14 août 2014, il a remplacé Igor Strelkov/Girkin en tant que soi-disant «ministre de la défense» de la «République populaire de Donetsk». Il commanderait une division de séparatistes à Donetsk depuis avril 2014 et aurait promis de mener à bien la tâche stratégique de repousser l'agression militaire de l'Ukraine. Kononov a donc soutenu les actions et les politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	12.9.2014
-----	--	---	---	-----------

▼ **M36**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
			Démis du poste de soi-disant «ministre de la défense» en septembre 2018. Sous l'autorité du soi-disant «Chef de la République populaire de Donetsk», chef de la direction de l'aide sociale aux militaires à la retraite.	

▼ **M21**

98.	Miroslav Vladimirovich RUDENKO (Мирослав Владимирович РУДЕНКО) Myroslav Volodymyrovych RUDENKO (Мирослав Володимирович РУДЕНКО)	Né le 21.1.1983 Né à Debaltsevo	Associé à la «milice populaire du Donbass». Il a entre autres déclaré que celle-ci poursuivrait son combat dans le reste du pays. Rudenko a donc soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Membre du soi-disant «Conseil populaire de la République populaire de Donetsk».	12.9.2014

▼ **M36**

100.	Andrey Yurevich PINCHUK (Андрей Юрьевич ПИНЧУК) Andriy Yuriyovych PINCHUK (Андрій Юрійович ПИНЧУК)	Genre: masculin; Date de naissance possible: le 27.12.1977	Ancien «ministre de la sécurité d'État» de la soi-disant «République populaire de Donetsk». Associé à Vladimir Antyufeyev, qui était responsable des activités «gouvernementales» séparatistes du soi-disant «gouvernement de la République populaire de Donetsk». Il a donc soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Continue à soutenir activement les actions ou les politiques séparatistes. Chef de «l'Union des volontaires du Donbass».	12.9.2014
101.	Oleg Vladimirovich BEREZA (Олег Владимирович Берёза)	Genre: masculin; Né le 1.3.1977	Ancien soi-disant «ministre de l'intérieur» de la «République populaire de Donetsk». Associé à Vladimir Antyufeyev, qui était responsable des activités «gouvernementales» séparatistes du soi-disant «gouvernement de la République populaire de Donetsk». Il a donc soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	12.9.2014

▼ **M33**

102.	Andrei Nikolaevich RODKIN (Андрей Николаевич Родкин)	Né le 23.9.1976 Né à Moscou	Ancien représentant à Moscou de la soi-disant «République populaire de Donetsk». Il a entre autres déclaré que les milices sont prêtes à mener une guérilla et qu'elles ont saisi des systèmes d'armes des forces armées ukrainiennes. Il a donc soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Un des anciens dirigeants de «l'Union des volontaires du Donbass». Continue à soutenir activement les actions ou les politiques séparatistes.	12.9.2014
------	---	--------------------------------	---	-----------

▼ **M33**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
103.	Aleksandr Akimovich KARAMAN (Александр Акимович КАРАМАН) Alexandru CARAMAN	Né le 26.7.1956 Né à Cioburciu, district de Slobozia, aujourd'hui en République de Moldavie	Ancien soi-disant «vice-Premier ministre des affaires sociales» de la «République populaire de Donetsk». Associé à Vladimir Antyufeyev, qui était responsable des activités «gouvernementales» séparatistes du soi-disant «gouvernement de la République populaire de Donetsk». Il a donc soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Protégé de l'ancien vice-Premier ministre de la Russie, Dimitri Rogozin. Ancien chef de l'administration du Conseil des ministres de la «République populaire de Donetsk». Jusqu'en mars 2017, soi-disant «représentant plénipotentiaire du président» de la soi-disant «République moldave de Pridnestrovie» auprès de la Fédération de Russie. Continue à soutenir activement les actions ou les politiques séparatistes.	12.9.2014

▼ **M17**

104.	Georgiy L'vovich MURADOV (Георгий Львович Мурадов)	Né le: 19.11.1954 Né à: Kochmes, RSSA des Komis	Soi-disant «vice-premier ministre» de la Crimée et représentant plénipotentiaire de la Crimée auprès du président Poutine. Muradov joue un rôle important dans le renforcement du contrôle institutionnel de la Russie sur la Crimée depuis l'annexion illégale. Il a donc soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	12.9.2014
------	---	--	--	-----------

▼ **M21**

105.	Mikhail Sergeyevich SHEREMET (Михаил Сергеевич ШЕРЕМЕТ) Mykhaylo Serhiyovych SHEREMET (Михайло Сергійович ШЕРЕМЕТ)	Né le 23.5.1971 Né à Dzhankoy	Membre de la Douma d'État, élu de la République autonome de Crimée illégalement annexée. Ancien soi-disant «premier vice-Premier ministre» de la Crimée. M. Sheremet a joué un rôle essentiel dans l'organisation et la mise en œuvre du référendum tenu le 16 mars en Crimée sur l'unification avec la Russie. Au moment du référendum, Sheremet aurait commandé les «forces d'autodéfense» promoscovites en Crimée. Il a donc soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Élu le 18 septembre 2016 à la Douma en tant que représentant de la péninsule de Crimée illégalement annexée.	12.9.2014
------	---	----------------------------------	--	-----------

▼ **M17**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
106.	Yuri Leonidovich VOROBIOV (Юрий Леонидович Воробьев)	Né le: 2.2.1948 Né à: Krasnoyarsk	Vice-président du Conseil de la Fédération de la Fédération de Russie. Le 1 ^{er} mars 2014, Vorobiov a soutenu publiquement, devant le Conseil de la Fédération, le déploiement des forces russes en Ukraine. Il a ensuite voté en faveur du décret correspondant.	12.9.2014
107.	Vladimir Volfovich ZHIRINOVSKY (Владимир Вольфович Жириновски)	Né le: 25.4.1946 Né à: Alma-Ata, RSS Kazakhe	Membre du Conseil de la Douma; chef du parti LDPR. Il a soutenu activement l'engagement de forces armées russes en Ukraine et l'annexion de la Crimée. Partisan déclaré de la partition de l'Ukraine, il a signé, au nom du parti LDPR qu'il dirige, un accord avec la soi-disant «République populaire de Donetsk».	12.9.2014
108.	Vladimir Abdualiyeovich VASILYEV (Владимир Абдуалиевич ВАСИЛЬЕВ)	Né le 11.8.1949 Né à Klin	Ancien vice-président de la Douma d'État. Le 20 mars 2014, il a voté en faveur du projet de loi constitutionnelle fédérale «sur l'adhésion de la République de Crimée à la Fédération de Russie et sur la formation dans la Fédération de Russie de deux nouvelles entités fédérales — la République de Crimée et la Ville fédérale de Sébastopol». Il a été nommé chef par intérim de la République du Daghestan par décret présidentiel en octobre 2017.	12.9.2014
109.	Viktor Petrovich VODOLATSKY (Виктор Петрович Водолацкий)	Né le: 19.8.1957 Né à: Stefanidin-Dar, région de Rostov	Président («ataman») de l'Union des forces cosaques russes et étrangères, et député à la Douma. Il a soutenu l'annexion de la Crimée et reconnu que les cosaques russes participaient activement au conflit ukrainien du côté des séparatistes soutenus par Moscou. Le 20 mars 2014, il a voté en faveur du projet de loi constitutionnelle fédérale «sur l'adhésion de la République de Crimée à la Fédération de Russie et sur la formation dans la Fédération de Russie de deux nouvelles entités fédérales — la République de Crimée et la Ville fédérale de Sébastopol».	12.9.2014

▼ **M17**

▼ **M17**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
▼ M21				
110.	Leonid Ivanovich KALASHNIKOV (Леонид Иванович КАЛАШНИКОВ)	Né le 6.8.1960 Né à Stepnoy Dvoretz	Ancien premier vice-président de la commission des affaires étrangères de la Douma d'État. Le 20 mars 2014, il a voté en faveur du projet de loi constitutionnelle fédérale «sur l'adhésion de la République de Crimée à la Fédération de Russie et sur la formation dans la Fédération de Russie de deux nouvelles entités fédérales — la République de Crimée et la Ville fédérale de Sébastopol». Actuellement président de la commission de la Douma d'État russe pour les affaires de la Communauté des États indépendants (CEI), l'intégration eurasienne et les relations avec les Russes de l'étranger.	12.9.2014
▼ M27				
111.	Vladimir Stepanovich NIKITIN (Владимир Степанович НИКИТИН)	Né le 5.4.1948 Né à Opochka	Ancien membre de la Douma d'État et ancien premier vice-président de la commission de la Douma d'État pour les affaires de la CEI, l'intégration eurasienne et les relations avec les compatriotes. Le 20 mars 2014, il a voté en faveur du projet de loi constitutionnelle fédérale «sur l'adhésion de la République de Crimée à la Fédération de Russie et sur la formation dans la Fédération de Russie de deux nouvelles entités fédérales — la République de Crimée et la Ville fédérale de Sébastopol». Membre du présidium du comité central du parti communiste de la Fédération de Russie.	12.9.2014
112.	Oleg Vladimirovich LEBEDEV (Олег Владимирович ЛЕБЕДЕВ)	Né le 21.3.1964 Né à Rudny, région de Kostanai, RSS Kazakhe	Ancien membre de la Douma d'État et ancien premier vice-président de la commission de la Douma d'État pour les affaires de la CEI, l'intégration eurasienne et les relations avec les compatriotes. Le 20 mars 2014, il a voté en faveur du projet de loi constitutionnelle fédérale «sur l'adhésion de la République de Crimée à la Fédération de Russie et sur la formation dans la Fédération de Russie de deux nouvelles entités fédérales — la République de Crimée et la Ville fédérale de Sébastopol». Continue à soutenir activement les politiques séparatistes.	12.9.2014
▼ M17				
113.	Ivan Ivanovich MELNIKOV (Иван Иванович Мельников)	Né le: 7.8.1950 Né à: Bogoroditsk	Premier vice-président de la Douma. Le 20 mars 2014, il a voté en faveur du projet de loi constitutionnelle fédérale «sur l'adhésion de la République de Crimée à la Fédération de Russie et sur la formation dans la Fédération de Russie de deux nouvelles entités fédérales — la République de Crimée et la Ville fédérale de Sébastopol».	12.9.2014

▼ **M17**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
114.	Igor Vladimirovich LEBEDEV (Игорь Владимирович Лебедев)	Né le: 27.9.1972 Né à: Moscou	Vice-président de la Douma. Le 20 mars 2014, il a voté en faveur du projet de loi constitutionnelle fédérale «sur l'adhésion de la République de Crimée à la Fédération de Russie et sur la formation dans la Fédération de Russie de deux nouvelles entités fédérales — la République de Crimée et la Ville fédérale de Sébastopol».	12.9.2014

▼ **M21**

115.	Nikolai Vladimirovich LEVICHEV (Николай Владимирович ЛЕВИЧЕВ)	Né le 28.5.1953 Né à Pushkin	Ancien membre de la Douma d'État. Ancien vice-président de la Douma d'État. Le 20 mars 2014, il a voté en faveur du projet de loi constitutionnelle fédérale «sur l'adhésion de la République de Crimée à la Fédération de Russie et sur la formation dans la Fédération de Russie de deux nouvelles entités fédérales — la République de Crimée et la Ville fédérale de Sébastopol». Actuellement membre de la commission électorale centrale.	12.9.2014
------	---	---------------------------------	--	-----------

▼ **M18**

116.	Svetlana Sergeevna ZHUROVA (Светлана Сергеевна Журова)	Née le 7.1.1972 Née à Pavlov-sur-la-Neva	Première vice-présidente de la commission des affaires étrangères de la Douma. Le 20 mars 2014, elle a voté en faveur du projet de loi constitutionnelle fédérale «sur l'adhésion de la République de Crimée à la Fédération de Russie et sur la formation dans la Fédération de Russie de deux nouvelles entités fédérales — la République de Crimée et la Ville fédérale de Sébastopol».	12.9.2014
------	---	---	--	-----------

▼ **M30**

117.	Aleksey Vasilevich NAUMETS (Алексей Васильевич Наумец)	Date de naissance: 11.2.1968	Général de division de l'armée russe. Ancien commandant de la 76 ^e division aéroportée qui a été associée à la présence militaire russe sur le territoire de l'Ukraine, notamment pendant l'annexion illégale de la Crimée. Depuis 2018, chef d'état-major adjoint des troupes aéroportées.	12.9.2014
------	--	---------------------------------	--	-----------

▼ **M17**

118.	Sergey Viktorovich CHEMEZOV (Сергей Викторович Чемезов)	Né le: 20.8.1952 Né à: Cheremkhovo	Sergei Chemezov est l'un des proches du président Poutine, tous deux ayant été officiers du KGB en poste à Dresde et il est membre du Conseil suprême de «Russie unie». Grâce à ses liens avec le président russe, il a été promu à des postes élevés dans des entreprises contrôlées par l'État. Il préside le consortium Rostec, qui est la principale corporation russe contrôlée par l'État en charge de l'industrie manufacturière et de la défense. À la suite d'une décision du gouvernement russe, une filiale de Rostec, Technopromexport, prévoit de construire	12.9.2014
------	---	---------------------------------------	---	-----------

▼ **M17**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
			des usines énergétiques en Crimée et soutient de ce fait son intégration dans la Fédération de Russie. En outre, une filiale de Rostec, Rosoboronelexport, a soutenu l'intégration de sociétés criméennes du secteur de la défense dans l'industrie de la défense russe, consolidant ainsi l'annexion illégale de la Crimée dans la Fédération de Russie.	

▼ **M27**

119.	Alexander Mikhailovich BABAKOV (Александр Михайлович БАБАКОВ)	Né le 8.2.1963 Né à Chisinau	Ancien membre de la Douma d'État. Ancien député à la Douma d'État, président de la commission de la Douma d'État sur les dispositions législatives pour le développement du complexe militaro-industriel de la Fédération de Russie. Membre important de «Russie unie», cet homme d'affaires a beaucoup investi en Ukraine et en Crimée. Le 20 mars 2014, il a voté en faveur du projet de loi constitutionnelle fédérale «sur l'adhésion de la République de Crimée à la Fédération de Russie et sur la formation dans la Fédération de Russie de deux nouvelles entités fédérales — la République de Crimée et la Ville fédérale de Sébastopol». Actuellement membre du Conseil de la Fédération de la Fédération de Russie. Vice-président de la commission des affaires étrangères.	12.9.2014
------	--	-------------------------------------	---	-----------

▼ **M33**

120.	Sergey Yurievich KOZYAKOV (Сергей Юрьевич КОЗЬЯКОВ) Serhiy Yuriyovych KOZYAKOV (Сергій Юрійович КОЗЬЯКОВ)	Né le 29.9.1982 ou le 23.9.1982	En sa qualité d'ancien soi-disant «chef de la commission électorale centrale de Louhansk», il a été responsable de l'organisation des prétendues «élections» du 2 novembre 2014 dans la «République populaire de Louhansk». Ces «élections» ont violé la loi ukrainienne et sont par conséquent illégales. Entre octobre 2015 et décembre 2017, soi-disant «ministre de la justice» de la «République populaire de Louhansk». En assumant cette fonction, en agissant en cette qualité et en organisant les «élections» illégales, il a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine. Continue à soutenir et à légitimer les politiques séparatistes en collaboration avec les autorités séparatistes.	29.11.2014
------	--	---------------------------------	---	------------

▼ **M21**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
121.	Oleg Konstantinovich AKIMOV (a.k.a. Oleh AKIMOV) (Олег Константинович АКІМОВ) Oleh Kostiantynovych AKIMOV (Олег Костянтинівч АКІМОВ)	Né le 15.9.1981 Né à Lougansk	Représentant de l'«Union économique de Lougansk» au sein du «Conseil national» de la «République populaire de Lougansk». A participé aux prétendues «élections» du 2 novembre 2014, en tant que candidat au poste de soi-disant «chef» de la «République populaire de Lougansk». Ces «élections» ont violé la loi ukrainienne et sont par conséquent illégales. Depuis 2014, il est le «chef» de la soi-disant «Fédération des syndicats» et membre du soi-disant «Conseil populaire» de la «République populaire de Lougansk». En assumant cette fonction, en agissant en cette qualité et en participant officiellement en tant que candidat aux «élections» illégales, il a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine. Soutient activement des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	29.11.2014

▼ **M33**

122.	Larisa Leonidovna AIRAPETYAN (<i>alias</i> Larisa AYRAPETYAN, Larisa AIRAPETYAN ou Larisa AIRAPETYAN) (Лариса Леонидовна АЙРАПЕТЯН) (Лариса Леонідівна АЙРАПЕТЯН)	Née le 21.2.1970	Ancienne soi-disant «ministre de la santé» de la soi-disant «République populaire de Lougansk». A participé aux prétendues «élections» du 2 novembre 2014, en tant que candidate au poste de «chef» de la soi-disant «République populaire de Lougansk». Ces «élections» violent la loi ukrainienne et sont par conséquent illégales. En assumant cette fonction, en agissant en cette qualité et en participant officiellement en tant que candidate aux «élections» illégales, elle a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et elle a déstabilisé davantage l'Ukraine. Continue à soutenir activement les actions ou les politiques séparatistes.	29.11.2014
------	--	------------------	--	------------

▼ **M27**

123.	Yuriy Viktorovich SIVOKONENKO (<i>alias</i> : Yuriy SIVOKONENKO, Yury SIVOKONENKO, Yury SYVOKONENKO) (Юрій Вікторович СИВОКОНЕНКО)	Né le 7.8.1957 Né à Stalino city (aujourd'hui Donetsk)	Membre du «parlement» de la soi-disant «République populaire de Donetsk» et président de l'association publique appelée l'Union des vétérans du Donbass Berkut et membre du mouvement public «Donbass libre». A participé aux prétendues «élections» du 2 novembre 2014 en tant que candidat au poste de chef de la soi-disant «République populaire de Donetsk». Ces «élections» ont violé la loi ukrainienne et sont par conséquent illégales. En assumant cette fonction, en agissant en cette qualité et en participant officiellement en tant que candidat aux «élections» illégales, il a par conséquent activement	29.11.2014
------	--	---	--	------------

▼ M27

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
			soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine. Il reste membre du soi-disant «Conseil populaire de la République populaire de Donetsk».	

▼ M21

124.	Aleksandr Igorevich KOFMAN (a.k.a. Oleksandr KOFMAN) (Александр Игоревич КОФМАН) (Олександр Ігорович КОФМАН)	Né le 30.8.1977 Né à Makiivka (oblast de Donetsk)	Ancien soi-disant «ministre des affaires étrangères» et soi-disant «premier vice-président» du «parlement» de la «République populaire de Donetsk». A participé aux «élections» illégales du 2 novembre 2014 en tant que candidat au poste de soi-disant «chef» de la «République populaire de Donetsk». Ces «élections» ont violé la loi ukrainienne et sont par conséquent illégales. En assumant ces fonctions, en agissant en cette qualité et en participant officiellement en tant que candidat aux «élections» illégales, il a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine. Continue à soutenir activement les actions ou les politiques séparatistes.	29.11.2014
------	--	--	--	------------

▼ M27

125.	Ravil Zakariyevich KHALIKOV (Равиль Закариевич ХАЛИКОВ) Ravil Zakariyovych KHALIKOV (Равіль Закарійович ХАЛІКОВ)	Né le 23.2.1969 Né à Belozernoe, raion de Romodanovskiy, URSS	Ancien soi-disant «premier vice-Premier ministre» et ancien «procureur général» de la «République populaire de Donetsk». En assumant ces fonctions et en agissant en cette qualité, il a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine. Actuellement «collaborateur» du chef de la branche moscovite de la commission d'enquête de la Fédération de Russie (GSU SK).	29.11.2014
------	---	--	--	------------

▼ M36

126.	Dmitry Aleksandrovich SEMYONOV Dmitrii Aleksandrovich SEMENOV (Дмитрий Александрович СЕМЕНОВ)	Genre: masculin; Né le 1.6.1977 Né en Fédération de Russie	Ancien «vice-Premier ministre chargé des finances» de la soi-disant «République populaire de Lougansk».	29.11.2014
------	---	--	---	------------

▼ **M36**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
			En assumant ces fonctions et en agissant en cette qualité, il a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine. Continue à soutenir les structures séparatistes de la «République populaire de Lougansk».	

▼ **M25**

127.	Oleg Evgenevich BUGROV (Олег Евгеньевич БУГРОВ) Oleh Yevhenovych BUHROV (Олег Євгенович БУГРОВ)	Né le 29.8.1969 ou en 1973 Né à Sverdlovsk, Lougansk	Ancien «ministre de la défense» de la soi-disant «République populaire de Lougansk». En assumant cette fonction et en agissant en cette qualité, il a activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine.	29.11.2014
------	--	---	--	------------

▼ **M21**

128.	Lesya Mikhaylovna LAPTEVA (Леся Михайловна ЛАПТЕВА) Lesya Mykhaylivna LAPTIEVA (Леся Михайлівна ЛАПТЄВА)	Née le 11.3.1976 Née à Dzhambul/Jambul (Kazakhstan), actuellement connu sous le nom de Taraz	Ancienne «ministre de l'éducation, des sciences, de la culture et de la religion» de la soi-disant «République populaire de Lougansk». En assumant cette fonction et en agissant en cette qualité, elle a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et elle a déstabilisé davantage l'Ukraine.	29.11.2014
------	---	---	---	------------

▼ **M33**

129.	Yevgeniy Eduardovich MIKHAYLOV (<i>alias</i> Yevhen Eduardovych MYCHAYLOV) (Евгеній Едуардович МИХАЙЛОВ) (Євген Едуардович МИХАЙЛОВ)	Né le 17.3.1963 Né à Arkhangelsk	Ancien soi-disant «ministre du Conseil des ministres» (chef de l'administration des affaires gouvernementales) de la «République populaire de Donetsk». En assumant ces fonctions et en agissant en cette qualité, il a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine. Continue à soutenir activement les actions ou les politiques séparatistes.	29.11.2014
------	---	---	---	------------

▼ **M36**

130.	Ihor Vladymyrovych KOSTENOK (<i>alias</i> Igor Vladimirovich KOSTENOK) (Ігорь Владимирович Костенок)	Genre: masculin; Né le 15.3.1961 Né à Vodyanske, raïon de Dobropillja, oblast de Donetsk Водянское, Добропольский район Донецкой области	Ancien soi-disant «ministre de l'éducation» de la «République populaire de Donetsk». En assumant ces fonctions et en agissant en cette qualité, il a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine. Sous l'autorité du soi-disant «Chef de la République populaire de Donetsk», travaille actuellement à l'Académie de gestion et de service public de Donetsk.	29.11.2014
------	--	---	---	------------

▼ **M21**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
▼ M25				
131.	Yevgeniy Vyacheslavovich ORLOV (alias Yevhen Vyacheslavovich ORLOV) (Евгеній Вячеславович ОРЛОВ)	Né le 10.5.1980 ou le 21.10.1983 Né à Snezhnoye, région de Donetsk г. Снежное, Донецкой области	Membre du «Conseil national» de la soi-disant «République populaire de Donetsk». Président du mouvement public «Donbass libre». En assumant ces fonctions et en agissant en cette qualité, il a activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine.	29.11.2014
▼ M36				
132.	Vladyslav Mykolayovych DEYNEGO (alias Vladislav Nikolayevich DEYNEGO) (Владислав Миколайович ДЕЙНЕГО) (Владислав Николаевич ДЕЙНЕГО)	Genre: masculin; Né le 12.3.1964 Né à Romny, oblast de Soumy Ромны, Сумська область	Ancien «vice-chef» du «Conseil populaire» de la soi-disant «République populaire de Lougansk». En assumant ces fonctions et en agissant en cette qualité, il a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine. Actuellement soi-disant «ministre des affaires étrangères» de la soi-disant «République populaire de Lougansk».	29.11.2014
▼ M18				
▼ M19				
134.	Alexey Yurevich MILCHAKOV alias Fritz, Serbian (Алексей Юрьевич МИЛЬЧАКОВ)	Né le 30.4. 1991 Né à St Pétersbourg	Commandant de l'unité «Rusich», groupe séparatiste armé impliqué dans les combats dans l'est de l'Ukraine. En cette qualité, il a activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine.	16.2.2015
▼ M21				
▼ M25				
▼ M36				
137.	Eduard Aleksandrovich BASURIN (Эдуард Александрович БАСУРИН) Eduard Oleksandrovych BASURIN (Едуард Олександрович БАСУРИН)	Genre: masculin; Né le 27.6.1966 Né à Donetsk	Porte-parole et «vice-chef» de la «Milice populaire» de la soi-disant «République populaire de Lougansk». En assumant ces fonctions et en agissant en cette qualité, il a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine.	16.2.2015

▼ **M36**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
138.	Alexandr Vasilievich SHUBIN (Александр Васильевич ШУБИН)	Genre: masculin; Né le 20.5.1972 ou le 30.5.1972 Né à Louhansk	Ancien soi-disant «ministre de la justice» de la soi-disant «République populaire de Louhansk» illégale. Ancien président de la «commission électorale centrale» de la soi-disant «République populaire de Louhansk». En assumant ces fonctions et en agissant en cette qualité, il a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine. Démis du poste de président de la «commission électorale centrale» de la soi-disant «République populaire de Louhansk» en juin 2018. Continue à soutenir et à légitimer les politiques séparatistes.	16.2.2015

▼ **M25**

--	--	--	--	--

▼ **M36**

140.	Sergey Yurevich IGNATOV (alias KUZOVLEV, alias TAMBOV) (Сергей Юрьевич ИГНАТОВ а.к.а. КУЗОВЛЕВ а.к.а. ТАМБОВ)	Genre: masculin; Né le 7.1.1967 Né à Michurinsk, oblast de Tambov Мичуринск, Тамбовская область	Ancien soi-disant «commandant en chef de la milice populaire» de la «République populaire de Louhansk». En assumant ces fonctions et en agissant en cette qualité, il a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine. Ancien commandant de la 8 ^e armée au sein de l'armée russe. Chef d'état-major et premier commandant adjoint du district militaire méridional des Forces armées russes.	16.2.2015
------	--	--	--	-----------

▼ **M30**

141.	Ekaterina Vladimirovna FILIPPOVA (Екатерина Владимировна ФИЛИППОВА) Kateryna Volodymyrivna FILIPPOVA (Катерина Володимирівна ФІЛІППОВА)	Date de naissance: 20.1.1988 Née à: Krasnoarmëisk	Ancien soi-disant «ministre de la justice» de la soi-disant «République populaire de Donetsk». En assumant cette fonction et en agissant en cette qualité, elle a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et elle a déstabilisé davantage l'Ukraine.	16.2.2015
------	--	--	---	-----------

▼ **M36**

142.	Aleksandr Yurievich TIMOFEEV (Александр Юрьевич ТИМОФЕЕВ) Oleksandr Yuriyovych TYMOFEYEV (Олександр Юрійович ТИМОФЕЄВ)	Genre: masculin; Né le 15.5.1971 Né à Nevinnomyssk, Krai de Stavropol Невинномысск, Ставропольский край	Ancien soi-disant «ministre des finances et des taxes» de la «République populaire de Donetsk». En assumant ces fonctions et en agissant en cette qualité, il a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine. Démis du poste de soi-disant «ministre des finances et des taxes» en septembre 2018. Continue à soutenir activement les actions ou les politiques séparatistes.	16.2.2015
------	---	--	---	-----------

▼ **M21**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
▼ M25				
143.	Evgeny Vladimirovich MANUYLOV (Евгений Владимирович МАНУЙЛОВ) Yevhen Volodymyrovych MANUYLOV (Євген Володимирович МАНУЙЛОВ)	Né le 5.1.1967 Né à Baranykivka, raïon de Bilovodsk, région de Lougansk с. Бараніківка Біловодського району Луганської області	Soi-disant «Ministre des finances» de la soi-disant «République populaire de Lougansk». En assumant cette fonction et en agissant en cette qualité, il a activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine.	16.2.2015
▼ M21				
144.	Viktor Vyacheslavovich YATSENKO (Виктор Вячеславович ЯЦЕНКО) Viktor Viacheslavovych YATSENKO (Віктор В'ячеславович ЯЦЕНКО)	Né le 22.4.1985 Né à Kherson	Soi-disant «ministre des communications» de la soi-disant «République populaire de Donetsk». En assumant ces fonctions et en agissant en cette qualité, il a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine.	16.2.2015
▼ M36				
145.	Olga Igorevna BESE-DINA (Ольга Игоревна БЕСЕДИНА) Olha Ihorivna BESE-DINA (Ольга Ігорівна БЕСЕДИНА)	Genre: féminin; Née le 10.12.1976 Née à Louhansk	Ancienne soi-disant «ministre du développement économique et du commerce» de la soi-disant «République populaire de Lougansk». En assumant ces fonctions et en agissant en cette qualité, elle a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et a déstabilisé davantage l'Ukraine. Ancienne cheffe du service chargé du commerce extérieur au bureau du chef de l'«Administration de Lougansk».	16.2.2015
▼ M30				
146.	Zaur Raufovich ISMAILOV (Заур Рауфович ИСМАИЛОВ) Zaur Raufovich ISMAYILOV (Заур Рауфович ІСМАЇЛОВ)	Date de naissance: 25.7.1978 (ou 23.3.1975) Né à: Krasny Luch, Voroshilovgrad, région de Louhansk	Ancien soi-disant «procureur général» de la soi-disant «République populaire de Lougansk» (jusqu'en octobre 2017). Faisant fonction actuellement de soi-disant «ministre de la justice» de la soi-disant «République populaire de Donetsk». En assumant ces fonctions et en agissant en cette qualité, il a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et il a déstabilisé davantage l'Ukraine.	16.2.2015

▼ M27

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
147.	Anatoly Ivanovich ANTONOV (Анатолий Иванович АНТОНОВ)	Né le 15.5.1955 Né à Omsk	Ancien vice-ministre de la défense et en cette qualité, il a contribué à soutenir le déploiement de troupes russes en Ukraine. D'après la structure actuelle du ministère russe de la défense, en cette qualité, il a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du gouvernement russe. Cette politique menace l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Depuis le 28 décembre 2016, ancien vice-ministre des affaires étrangères. Occupe un poste d'ambassadeur dans le corps diplomatique de la Fédération de Russie.	16.2.2015

▼ M21

148.	Arkady Viktorovich BAKHIN (Аркадий Викторович БАХИН)	Né le 8.5.1956 Né à Kaunas, Lituanie	Ancien premier vice-ministre de la défense (jusqu'au 17 novembre 2015); en cette qualité, il a contribué à soutenir le déploiement de troupes russes en Ukraine. D'après la structure actuelle du ministère russe de la défense, en cette qualité, il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du gouvernement russe. Cette politique menace l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Actuellement employé par Rosatom.	16.2.2015
------	--	---	--	-----------

▼ M33

149.	Andrei Valeryevich KARTAPOLOV (Андрей Валерьевич Картаполов)	Né le 9.11.1963 Né en RDA (DDR)	Ancien commandant du district militaire occidental. Ancien directeur du service central des opérations et chef adjoint de l'état-major général des forces armées de la Fédération de Russie. Il a contribué activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la campagne militaire des forces russes en Ukraine. Selon les activités déclarées de l'état-major général, en exerçant le contrôle opérationnel sur les forces armées, il a contribué activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du gouvernement russe menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Vice-ministre de la défense depuis juillet 2018.	16.2.2015
------	--	------------------------------------	--	-----------

▼ M32

--	--	--	--	--

▼ B▼ M17

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
151.	Valery Fedorovich RASHKIN (Валерий Фёдорович Рашкин)	Né le: 14.3.1955 Né à: Zhilino, région de Kaliningrad	Premier vice-président de la commission de la Douma chargée des questions ethniques. Il est le fondateur du mouvement civil «Krasnaya Moskva — Red Moscow — Patriotic Front Aid» («Moscou la Rouge — Aide Front patriotique»), qui a organisé des manifestations publiques en faveur des séparatistes, soutenant par conséquent des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Le 20 mars 2014, il a voté en faveur du projet de loi constitutionnelle fédérale «sur l'adhésion de la République de Crimée à la Fédération de Russie et sur la formation dans la Fédération de Russie de deux nouvelles entités fédérales — la République de Crimée et la Ville fédérale de Sébastopol».	16.2.2015

▼ M21

152.	Ruslan Ismailovich BALBEK (Руслан Исмаилович БАЛБЕК)	Né le 28.8.1977 Né à Bekabad, République socialiste soviétique d'Ouzbékistan	Membre de la Douma d'État, élu de la République autonome de Crimée illégalement annexée. Vice-président de la commission des affaires ethniques de la Douma. En 2014, M. Balbek a été nommé vice-président du Conseil des ministres de la soi-disant «République de Crimée» et a travaillé, en cette qualité, à l'intégration de la péninsule de Crimée illégalement annexée dans la Fédération de Russie, ce qui lui a valu d'être décoré de la médaille «Pour la défense de la République de Crimée». Il a soutenu l'annexion de la Crimée dans des déclarations publiques, notamment sur son profil sur le site internet de la section criméenne du parti «Russie Unie» et dans un article de presse publié le 3 juillet 2016 sur le site internet de la chaîne NTV.	9.11.2016
------	---	---	---	-----------

▼ M27

153.	Konstantin Mikhailovich BAKHAREV (Константин Михайлович БАХАРЕВ)	Né le 20.10.1972 Né à Simferopol, République socialiste soviétique d'Ukraine	Membre de la Douma d'État, élu de la République autonome de Crimée illégalement annexée. Membre de la commission de contrôle et de réglementation de la Douma. En mars 2014, M. Bakharev a été nommé vice-président du Conseil d'État de la soi-disant «République de Crimée», organe dont il a été nommé premier vice-président	9.11.2016
------	---	---	--	-----------

▼ **M27**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
			en août 2014. Il a reconnu avoir personnellement participé aux événements de 2014 qui ont conduit à l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol qu'il a publiquement soutenue, notamment dans une interview publiée sur le site internet gazetakrimia.ru le 22 mars 2016 et sur le site internet c-pravda.ru le 23 août 2016. Il a été décoré par les «autorités» de la «République de Crimée» de l'ordre «Pour la fidélité au devoir».	
154.	Dmitry Anatolievich BELIK (Дмитрий Анатольевич БЕЛИК)	Né le 17.10.1969 Né à Kular, district d'Ust-Yansky, République socialiste soviétique autonome yakoute	Membre de la Douma d'État, élu de la ville de Sébastopol illégalement annexée. Membre de la commission de contrôle et de réglementation de la Douma. En tant que membre de l'administration municipale de Sébastopol en février-mars 2014, il a soutenu les activités du soi-disant «maire du peuple» Alexei Chaliy. Il a publiquement reconnu avoir participé aux événements de 2014 ayant conduit à l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol qu'il a défendue publiquement, notamment sur son site internet personnel et dans une interview publiée le 21 février 2016 sur le site internet nation-news.ru. Pour sa participation au processus d'annexion, il a été décoré de la médaille de deuxième classe de l'ordre d'État russe du «Mérite pour la patrie».	9.11.2016

▼ **M21**

155.	Andrei Dmitrievich KOZENKO (Андрей Дмитриевич КОЗЕНКО)	Né le 3.8.1981 Né à Simferopol, République socialiste soviétique d'Ukraine	Membre de la Douma d'État, élu de la République autonome de Crimée illégalement annexée. Membre de la commission des marchés financiers de la Douma. En mars 2014, M. Kozenko a été nommé vice-président du Conseil d'État de la soi-disant «République de Crimée». Il a publiquement reconnu avoir participé aux événements de 2014 ayant conduit à l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol qu'il a défendue publiquement, notamment dans une interview publiée le 12 mars 2016 sur le site internet gazetacrimea.ru. Pour sa participation au processus d'annexion, il a été décoré de la médaille «Pour la défense de la République de Crimée» par les «autorités» locales.	9.11.2016
------	---	---	--	-----------

▼ M21

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
156.	Svetlana Borisovna SAVCHENKO (Светлана Борисовна САВЧЕНКО)	Née le 24.6.1965 Née à Belogorsk, République socialiste soviétique d'Ukraine	Membre de la Douma d'État, élue de la République autonome de Crimée illégalement annexée. Membre de la commission de la culture de la Douma. Elle a été membre du Conseil suprême de la République autonome de Crimée à partir de 2012 et dès mars 2014, elle a soutenu l'intégration dans la Fédération de Russie de la Crimée et de Sébastopol illégalement annexées. En septembre 2014, M ^{me} Savchenko a été «élue» au Conseil d'État de la soi-disant «République de Crimée». À plusieurs occasions, elle a défendu l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol dans des déclarations publiques, y compris dans des interviews publiées sur le site internet c-pravda.ru le 2 avril 2016 et le 20 août 2016. Elle a été décorée de la médaille de deuxième classe de l'ordre d'État russe du «Mérite pour la patrie» en 2014, et de l'ordre «Pour la fidélité au devoir» par les «autorités» de la «République de Crimée» en 2015.	9.11.2016
157.	Pavel Valentinovich SHPEROV (Павел Валентинович ШПЕРОВ)	Né le 4.7.1971 Né à Simferopol, République socialiste soviétique d'Ukraine	Membre de la Douma d'État, élu de la République autonome de Crimée illégalement annexée. Membre de la commission de la Douma pour les affaires de la CEI, l'intégration eurasiennne et les relations avec les Russes de l'étranger. En septembre 2014, M. Shperov a été élu au Conseil d'État de la soi-disant «République de Crimée». Il a publiquement reconnu, notamment dans une interview publiée le 3 septembre 2016 sur le site internet ldpr-rk.ru, son rôle dans les événements de 2014 qui ont conduit à l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol, et plus particulièrement son rôle dans l'organisation du référendum illégal sur l'annexion illégale de la péninsule.	9.11.2016

▼ M23

158.	Andrey Vladimirovich CHEREZOV (TSCHE-RESOW) Черезов, Андрей Владимирович	Vice-ministre de l'énergie de la Fédération de Russie. Né le 12.10.1967 Lieu de naissance: Salair, oblast de Kemerovo	Co-responsable de la décision de transférer des turbines à gaz qui avaient été livrées par Siemens Gas Turbine Technologies OOO à la société OAO VO Technopromexport en vue de leur installation en Crimée. Cette décision contribue à établir une source d'approvisionnement en électricité indépendante pour la Crimée et Sébastopol afin de soutenir leur séparation de l'Ukraine, et compromet l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	4.8.2017
------	---	---	--	----------

▼ **M23**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
159.	Evgeniy Petrovich GRABCHAK Грабчак, Евгений Петрович	Chef de service au ministère de l'énergie de la Fédération de Russie. Né le 18.7.1981 Lieu de naissance: Ust-Labinsk, région de Krasnodar	Responsable, au sein du ministère de l'énergie de la Fédération de Russie, du développement de projets d'énergie électrique en Crimée. Ces projets contribuent à établir une source d'approvisionnement en électricité indépendante pour la Crimée et Sébastopol afin de soutenir leur séparation de l'Ukraine, et compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	4.8.2017

▼ **M36**

160.	Sergey Anatolevich TOPOR-GILKA (Сергей Анатольевич ТОПОР-ГИЛКА)	Genre: masculin; Directeur général de OAO «VO TPE» jusqu'à la faillite de celle-ci, directeur général de OOO «VO TPE». Né le 17.2.1970	En sa qualité de directeur général de OAO «VO TPE», il a conduit les négociations avec Siemens Gas Turbine Technologies OOO concernant l'achat et la livraison des turbines à gaz pour une centrale électrique située à Taman (région de Krasnodar, Fédération de Russie). Il a ensuite été responsable, en tant que directeur général de OOO «VO TPE», du transfert des turbines à gaz en Crimée et de la mise en œuvre du projet de construction des centrales thermiques Balaklava et Tavricheskaya, dans lesquelles les turbines ont été installées. Cela contribue à établir une source d'approvisionnement en électricité indépendante pour la Crimée et Sébastopol, soutenant ainsi leur séparation de l'Ukraine et compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	4.8.2017
------	--	--	--	----------

▼ **M26**

161.	Dmitry Vladimirovich OVSYANNIKOV (Дмитрий Владимирович Овсянников)	Né le 21.2.1977 Né à Omsk, URSS	«Gouverneur de Sébastopol» Ovsyannikov a été élu «gouverneur de Sébastopol» lors de l'élection tenue le 10 septembre 2017, organisée par la Fédération de Russie dans la ville de Sébastopol illégalement annexée. Le 28 juillet 2016, le président Poutine l'a nommé «gouverneur de Sébastopol» par intérim. En cette qualité, il a œuvré en faveur d'une plus grande intégration de la péninsule de Crimée illégalement annexée à la Fédération de Russie et est donc responsable de soutenir activement ou de mettre en œuvre des actions ou des politiques compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. En 2017, il a fait des déclarations publiques en faveur de l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol et à l'occasion de l'anniversaire du «référendum» illégal en Crimée. Il a rendu hommage aux vétérans des «unités d'autodéfense» qui ont facilité le déploiement des forces russes dans la péninsule de Crimée au cours de la période qui a précédé son annexion illégale par la Fédération de Russie et a demandé à ce que Sébastopol devienne la capitale du Sud de la Fédération de Russie.	21.11.2017
------	---	--	--	------------

▼ **B**▼ **M28**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
162.	Inna Nikolayevna GUZEYEVA (Инна Николаевна ГУЗЕЕВА) Inna Nikolayevna GUZEYVA (Инна Николаевна ГУЗЕЕВА) Inna Mykolayivna HUZIEIEVA (Інна Миколаївна ГУЗЕСВА)	Née le 20.5.1971 Née en Crimée ► C10 — ◀	Vice-présidente de la commission électorale de Crimée. En cette qualité, elle a participé à l'organisation de l'élection présidentielle russe qui a eu lieu le 18 mars 2018 en Crimée et à Sébastopol, annexées illégalement, et a, de ce fait, activement soutenu et mis en œuvre des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	14.5.2018
163.	Natalya Ivanovna BEZRUCHENKO/ Natalia Ivanovna BEZRUCHENKO (Наталья Ивановна БЕЗРУЧЕНКО) Nataliya Ivanivna BEZRUCHENKO (Наталія Іванівна БЕЗРУЧЕНКО)	Née le 22.8.1979 Née à Simferopol, Crimée ► C10 — ◀	Secrétaire de la commission électorale de Crimée. En cette qualité, elle a participé à l'organisation de l'élection présidentielle russe qui a eu lieu le 18 mars 2018 en Crimée et à Sébastopol, annexées illégalement, et a, de ce fait, activement soutenu et mis en œuvre des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	14.5.2018
164.	Aleksandr Yurevich PETUKHOV/ Aleksandr Yurievich PETUKHOV (Александр Юрьевич ТИМОФЕЕВ) Oleksandr Yuriyovych TYMOFEYEV (Олександр Юрійович ТИМОФЕЄВ)	Genre: masculin; Né le 17.7.1970	Ancien président de la commission électorale de Sébastopol. En cette qualité, il a participé à l'organisation de l'élection présidentielle russe du 18 mars 2018 en Crimée et à Sébastopol, illégalement annexées, et a, de ce fait, soutenu activement ou mis en œuvre des politiques compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Inspecteur fédéral en chef de la région de Moscou.	14.5.2018
165.	Miroslav Aleksandrovich POGORELOV (Мирослав Александрович ПОГОРЕЛОВ) Myroslav Oleksandrovych POHOREIELOV (Мирослав Олександрович ПОГОРСЛОВ)	Né le 7.6.1968	Vice-président de la commission électorale de Sébastopol. En cette qualité, il a participé à l'organisation de l'élection présidentielle russe qui a eu lieu le 18 mars 2018 en Crimée et à Sébastopol, annexées illégalement, et a, de ce fait, activement soutenu et mis en œuvre des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	14.5.2018
166.	Anastasiya Nikolayevna KAPRANOVA (Анастасия Николаевна КАПРАНОВА) Anastasiya Mykolayivna KAPRANOVA (Анастасія Миколаївна КАПРАНОВА)	Née en 1964 (peut-être le 21 avril)	Secrétaire de la commission électorale de Sébastopol. En cette qualité, elle a participé à l'organisation de l'élection présidentielle russe qui a eu lieu le 18 mars 2018 en Crimée et à Sébastopol, annexées illégalement, et a, de ce fait, activement soutenu et mis en œuvre des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	14.5.2018

▼ B▼ M36

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
167.	Olga Valerievna POZD- NYAKOVA/Olga Vale- ryevna POZDNYA- KOVA (Ольга Валерьевна ПОЗДНЯКОВА) Olga Valeriyivna POZDNYAKOVA (Ольга Валеріївна ПОЗДНЯКОВА)	Genre: féminin; Née le 30.3.1982 Née à Shakhty, oblast de Rostov, URSS	Ancienne «présidente» de la «commission électorale centrale» de la soi-disant «République populaire de Donetsk». En cette qualité, elle a participé à l'organisation des prétendues «élections» du 11 novembre 2018 dans la soi-disant «République populaire de Donetsk» et a, de ce fait, activement soutenu et mis en œuvre des actions et politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et a déstabilisé davantage ce pays. Cheffe de la direction de la politique intérieure au sein de l'administration du soi-disant «Chef de la République populaire de Donetsk».	10.12.2018

▼ M31

168.	Elena Valerievna KRAVCHENKO/Elena Valeryevna KRAV- CHENKO (Елена Валериевна КРАВЧЕНКО) Olena Valeriyivna KRAVCHENKO (Олена Валеріївна КРАВЧЕНКО)	Née le 22.2.1983 Née à Sverdlovsk (Ekaterinbourg), URSS	«Présidente» de la «commission électorale centrale» de la soi-disant «République populaire de Louhansk». En cette qualité, elle a participé à l'organisation des prétendues «élections» du 11 novembre 2018 dans la soi-disant «République populaire de Louhansk» et a, de ce fait, activement soutenu et mis en œuvre des actions et politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et a déstabilisé davantage ce pays.	10.12.2018
169.	Leonid Ivanovitch PASECHNIK (Леонид Иванович ПАСЕЧНИК) Leonid Ivanovych PASICHNYK (Леонід Іванович ПАСІЧНИК)	Né le 15.3.1970 Né à Voroshilovgrad – Louhansk, oblast de Voroshilovghrad, République socialiste soviétique d'Ukraine	«Dirigeant élu» de la soi-disant «République populaire de Louhansk». En assumant cette fonction et en cette qualité, il a activement soutenu et mis en œuvre des actions et politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et a déstabilisé davantage ce pays.	10.12.2018
170.	Vladimir Anatolievitch BIDYOVKA/Vladimir Anatolievitch BIDEVKA (Владимир Анатольевич БІДЬОВКА) Volodymyr Anatolye- vich BIDIOVKA (Володимир Анатолійович БІДЬОВКА)	Né le 7.3.1981 Né à Makiivka – oblast de Donetsk	«Président» du prétendu «Conseil populaire» de la soi-disant «République populaire de Donetsk». En assumant ces fonctions et en cette qualité, il a activement soutenu et mis en œuvre des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et a déstabilisé davantage ce pays.	10.12.2018
171.	Denis Nikolaïevitch MIROSHNICHENKO (Денис Мікалаєвич МИРОШНИЧЕНКО)	Né le 8.12.1987 Né à Louhansk	«Président» du prétendu «Conseil populaire» de la soi-disant «République populaire de Louhansk». En assumant ces fonctions et en cette qualité, il a activement soutenu et mis en œuvre des actions et des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et a déstabilisé davantage ce pays.	10.12.2018

▼ M31

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
172.	Aleksey Alekseevich NAYDENKO (Алексей Алексеевич НАЙДЕНКО) Oleksii Oleksiyovych NAYDENKO (Олексій Олексійович НАЙДЕНКО)	Né le 2.6.1980 Né à Donetsk	«Vice-président» de la «commission électorale centrale» de la soi-disant «République populaire de Donetsk». En cette qualité, il a participé à l'organisation des prétendues «élections» du 11 novembre 2018 dans la soi-disant «République populaire de Donetsk» et a, de ce fait, activement soutenu et mis en œuvre des actions et politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et a déstabilisé davantage ce pays.	10.12.2018

▼ M36

173.	Vladimir Yurievich VYSOTSKIY (Владимир Юрьевич ВЫСОЦКИЙ) Volodymyr Yuriyovych VYSOTSKIY (Володимир Юрійович ВИСОЦЬКИЙ)	Genre: masculin; Né le 7.4.1985 Né en République autonome de Crimée	Ancien «secrétaire» de la «commission électorale centrale» de la soi-disant «République populaire de Donetsk». En cette qualité, il a participé à l'organisation des prétendues «élections» du 11 novembre 2018 dans la soi-disant «République populaire de Donetsk» et a, de ce fait, activement soutenu et mis en œuvre des actions et politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et a déstabilisé davantage ce pays. Chef par intérim de la «commission électorale centrale» de la soi-disant «République populaire de Donetsk».	10.12.2018
------	---	---	---	------------

▼ M31

174.	Maksim Aleksandrovich SVIDCHENKO (Максим Аляксандравіч СВИДЧЕНКО) Maksym Oleksandrovych SVIDCHENKO Максим Олександрович СВИДЧЕНКО	Né le 6.4.1978	«Vice-président» de la «commission électorale centrale» de la soi-disant «République populaire de Louhansk». En cette qualité, il a participé à l'organisation des prétendues «élections» du 11 novembre 2018 dans la soi-disant «République populaire de Louhansk» et a, de ce fait, activement soutenu et mis en œuvre des actions et politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et a déstabilisé davantage ce pays.	10.12.2018
175.	Ekaterina Vasilyevna TERESHCHENKO/ Ekaterina Vasilievna TERESHCHENKO (Екатерина Васильевна ТЕРЕЩЕНКО) Kateryna Vasylivna TERESHCHENKO (Катерина Василівна ТЕРЕЩЕНКО)	Née le 31.5.1986	«Secrétaire» de la «commission électorale centrale» de la soi-disant «République populaire de Louhansk». En cette qualité, elle a participé à l'organisation des prétendues «élections» du 11 novembre 2018 dans la soi-disant «République populaire de Louhansk» et a, de ce fait, activement soutenu et mis en œuvre des actions et politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et a déstabilisé davantage ce pays.	10.12.2018

▼ **B**▼ **M34**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
176.	Sergey Nikolayevich STANKEVICH (Сергей Николаевич СТАНКЕВИЧ)	Sexe: masculin Né le 27.1.1963	Chef de la direction des frontières du Service fédéral de sécurité de la Fédération de Russie pour la «République de Crimée et la Ville de Sébastopol», contre-amiral. En cette qualité, il était responsable de l'intervention de la flotte des garde-côtes de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 25 novembre 2018, qui a empêché l'accès des navires ukrainiens à leur côte de la mer d'Azov, ce qui a compromis l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine et compromis la sécurité de l'Ukraine en perturbant les mouvements et l'opérabilité des navires militaires ukrainiens. Cette intervention a également contribué à consolider l'annexion illégale de la péninsule de Crimée à la Fédération de Russie.	15.3.2019
177.	Andrey Borisovich SHEIN (Андрей Борисович ШЕИН)	Sexe: masculin Né le 10.6.1971	Chef adjoint de la direction des frontières — chef de l'unité des garde-côtes du Service fédéral de sécurité de la Fédération de Russie pour la «République de Crimée et la Ville de Sébastopol». En cette qualité, il participait à des opérations contre les navires ukrainiens et leurs équipages menées dans le cadre de l'intervention de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 25 novembre 2018, qui a empêché l'accès des navires ukrainiens à leur côte de la mer d'Azov, ce qui a compromis l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine et compromis la sécurité de l'Ukraine en perturbant les mouvements et l'opérabilité des navires militaires ukrainiens. Cette intervention a également contribué à consolider l'annexion illégale de la péninsule de Crimée à la Fédération de Russie.	15.3.2019
178.	Aleksey Mikhailovich SALYAEV Aleksey Mikhailovich SALYAYEV Oleksii Mykhailovych SALIAIEV (Алексей Михайлович САЛЯЕВ, Олексій Михайлович САЛЯЄВ)	Sexe: masculin Né le 22.8.1978	Commandant du navire de patrouille frontalière «Don» (numéro d'immatriculation 353) du service des garde-frontières du Service fédéral de sécurité de la Fédération de Russie. Il commandait le navire qui a activement participé à l'intervention de la Fédération de Russie contre les navires ukrainiens et leurs équipages le 25 novembre 2018 et il a dirigé l'éperonnage du remorqueur «Yany Kapu» de la marine ukrainienne. Cette intervention a empêché l'accès des navires ukrainiens à leur côte de la mer d'Azov, ce qui a compromis l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine et compromis la sécurité de l'Ukraine en perturbant les mouvements et l'opérabilité des navires militaires ukrainiens.	15.3.2019

▼ M34

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
			Cette intervention a également contribué à consolider l'annexion illégale de la péninsule de Crimée à la Fédération de Russie.	
179.	Andrei SHIPITSIN/ SHYPITSIN (Андрей ШИПИЦИН/ ШИПЦИН)	Sexe: masculin Né le 25.12.1969	Commandant du navire de patrouille frontalière «Izumrud» du service des garde-frontières du Service fédéral de sécurité de la Fédération de Russie. Il commandait le navire qui a activement participé à l'intervention de la Fédération de Russie contre les navires ukrainiens et leurs équipages le 25 novembre 2018, qui a empêché l'accès des navires ukrainiens à leur côte de la mer d'Azov, ce qui a compromis l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine et compromis la sécurité de l'Ukraine en perturbant les mouvements et l'opérabilité des navires militaires ukrainiens. Cette intervention a également contribué à consolider l'annexion illégale de la péninsule de Crimée à la Fédération de Russie.	15.3.2019
180.	Aleksey Vladimirovich SHATOKHIN/Oleksii Volodymyrovich SHATOKHIN (Алексей Владимирович ШАТОХИН/ Олексій Володимирович ШАТОХІН)	Sexe: masculin Né le 26.1.1971	Chef du service responsable du point de contrôle de Kertch pour la «République de Crimée et la Ville de Sébastopol» du Service fédéral de sécurité de la Fédération de Russie. Il a participé à des opérations contre les navires ukrainiens lors de l'intervention de la Fédération de Russie contre les navires ukrainiens et leurs équipages le 25 novembre 2018, qui a empêché l'accès des navires ukrainiens à leur côte de la mer d'Azov, ce qui a compromis l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine et compromis la sécurité de l'Ukraine en perturbant les mouvements et l'opérabilité des navires militaires ukrainiens. Cette intervention a également contribué à consolider l'annexion illégale de la péninsule de Crimée à la Fédération de Russie.	15.3.2019
181.	Ruslan Alexandrovich ROMASHKIN (Руслан Александрович РОМАШКИН)	Sexe: masculin Né le 15.6.1976	Chef du service responsable du point de contrôle pour la «République de Crimée et la Ville de Sébastopol» du Service fédéral de sécurité de la Fédération de Russie. À ce titre, il était responsable de la coordination de l'intervention des forces de la Fédération de Russie contre les navires ukrainiens et leurs équipages le 25 novembre 2018, qui a empêché l'accès des navires ukrainiens à leur côte de la mer d'Azov, ce qui a	15.3.2019

▼ M34

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
			compromis l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine et compromis la sécurité de l'Ukraine en perturbant les mouvements et l'opérabilité des navires militaires ukrainiens. Cette intervention a également contribué à consolider l'annexion illégale de la péninsule de Crimée à la Fédération de Russie.	
182.	Sergey Alekseevich SHCHERBAKOV (Сергей Алексеевич ЩЕРБАКОВ; Сергій Олексійович ЩЕРБАКОВ)	Sexe: masculin Né le 2.11.1986	Commandant du navire de lutte anti-sous-marine «Suzdalets» de la flotte de la mer Noire de la Fédération de Russie. Il commandait le navire qui a participé à l'intervention de la Fédération de Russie contre les navires ukrainiens et leurs équipages le 25 novembre 2018 et il a participé activement à l'interception du remorqueur «Yany Kapu» et à la saisie de la canonnière «Nikopol». Cette intervention a empêché l'accès des navires ukrainiens à leur côte de la mer d'Azov, ce qui a compromis l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine et compromis la sécurité de l'Ukraine en perturbant les mouvements et l'opérabilité des navires militaires ukrainiens. Cette intervention a également contribué à consolider l'annexion illégale de la péninsule de Crimée à la Fédération de Russie.	15.3.2019
183.	Aleksandr Vladimirovich DVORNIKOV (Александр Владимирович ДВОРНИКОВ)	Sexe: masculin Né le 22.8.1961 Lieu de naissance: Ussuriysk, Primorskiy Krai, Fédération de Russie	Commandant du district militaire méridional des Forces armées russes, colonel général et responsable des forces militaires dans la région, y compris en Crimée et à Sébastopol, illégalement annexées. À ce titre, il était responsable des opérations de la Flotte de la mer Noire et d'autres forces militaires menées par la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 25 novembre 2018, qui ont empêché l'accès des navires ukrainiens à leur côte de la mer d'Azov, ce qui a compromis l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine et compromis la sécurité de l'Ukraine en perturbant les mouvements et l'opérabilité des navires militaires ukrainiens. Cette intervention a également contribué à consolider l'annexion illégale de la péninsule de Crimée à la Fédération de Russie.	15.3.2019

▼ **M4**▼ **C4***Entités*▼ **B**▼ **M25**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1.	Entreprise unitaire d'État de la «République de Crimée» «Chernomorneftegaz» (anciennement connue sous le nom de «PJSC Chernomorneftegaz»)	Prospekt Kirov 52, Simferopol, Crimée, 295000 пр. Кирова 52, г. Симферополь, Крым, 295000 Numéros de téléphone: +7 (3652) 66-70-00 +7 (3652) 66-78-00	Le 17 mars 2014, le «Parlement de Crimée» a adopté une résolution proclamant l'appropriation des avoirs de l'entreprise Chernomorneftegaz pour le compte de la «République de Crimée». Cette entreprise a donc de fait été confisquée par les «autorités» de Crimée. Réenregistrée le 29 novembre 2014 en tant qu'Entreprise unitaire d'État de la «République de Crimée» «Chernomorneftegaz» (Государственное унитарное предприятие Республики Крым «Черноморнефтегаз»). Fondateur: le ministère des carburants et de l'énergie de la République de Crimée (Министерство топлива и энергетики Республики Крым).	12.5.2014

▼ **M30**

3.	Soi-disant «République populaire de Lougansk» «Луганская народная республика» «Donétskaya narodnaya respúblika»	Informations officielles: https://glava-lnr.info/ https://sovminlnr.ru/ https://nslnr.su/	La soi-disant «République populaire de Lougansk» a été créée le 27 avril 2014. Responsable de l'organisation du référendum illégal du 11 mai 2014. Déclaration d'indépendance le 12 mai 2014. Le 22 mai 2014, les soi-disant «Républiques populaires» de Donetsk et de Lougansk ont créé le soi-disant «État fédéral de Nouvelle Russie». Il s'agit d'une violation du droit constitutionnel ukrainien et, par conséquent, du droit international, compromettant ainsi l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Elle est aussi impliquée dans le recrutement de membres de «l'armée du sud-est» séparatiste et d'autres groupes séparatistes armés illégaux, compromettant ainsi la stabilité ou la sécurité de l'Ukraine.	25.7.2014
----	---	--	---	-----------

▼ B

▼ M33

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
4.	Soi-disant «République populaire de Donetsk» «Донецкая народная республика» «Donétskaya naródnaya respúblika»	Informations officielles: https://dnr-online.ru/ http://smdnr.ru/ https://dnrsovet.su/ https://denis-pushilin.ru/	La soi-disant «République populaire de Donetsk» a été proclamée le 7 avril 2014. Responsable de l'organisation du référendum illégal du 11 mai 2014. Déclaration d'indépendance le 12 mai 2014. Le 24 mai 2014, les «Républiques populaires» de Donetsk et de Lougansk ont signé un accord sur la création du soi-disant «État fédéral de Nouvelle-Russie». Il s'agit d'une violation du droit constitutionnel ukrainien et, par conséquent, du droit international, compromettant ainsi l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Elle est aussi impliquée dans le recrutement de membres de groupes séparatistes armés illégaux, menaçant ainsi la stabilité ou la sécurité de l'Ukraine.	25.7.2014
5.	Soi-disant «État fédéral de Nouvelle Russie» «Федеративное государство Новороссия» «Federativnoye Gosudarstvo Novorossiya»	Communiqués de presse officiels: http://novopressa.ru/ http://novorossia-tv.ru/ http://novorossia.today/ http://novorossia.ru/ https://www.novorossinform.org/	Le 24 mai 2014, les soi-disant «Républiques populaires» de Donetsk et de Lougansk ont signé un accord sur la création du soi-disant «État fédéral de Nouvelle Russie», non reconnu. Il s'agit d'une violation du droit constitutionnel ukrainien et, par conséquent, du droit international, menaçant ainsi l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	25.7.2014
6.	Union internationale des associations publiques «Grande armée du Don» Международный Союз Общественных Объединений «Всеукраинское Войско Донское»	Informations officielles: http://xn--80aaajfjszd7a3b0e.xn--p1ai/ http://xn--7sba2ad1b5b2e.xn--p1ai/ Tél. + 7-8-908-178-65-57 Médias sociaux: Cossack National Guard http://vk.com/kazak_nac_guard Adresse: 346465 Russia, Rostov Region, October District, St Zaplavskaya, Str Shosseynaya 1	La «Grande armée du Don» a créé la «Garde nationale cosaque», responsable des combats contre les forces gouvernementales ukrainiennes dans l'est de l'Ukraine, compromettant ainsi l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine et menaçant la stabilité ou la sécurité de l'Ukraine. Associée avec M. Nikolay KOZITSYN, commandant des forces cosaques qui exerce le commandement des séparatistes dans l'est de l'Ukraine qui luttent contre les forces gouvernementales ukrainiennes.	25.7.2014

▼ M36

▼ **M36**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
		Deuxième adresse: Voroshilovskiy Prospekt 12/85-87/ 13, Rostov-on-Don Rayée du registre en 2017.		

▼ **M30**

7.	«Sobol» «Соболь»	Informations officielles: http://soboli.net Médias sociaux: http://vk.com/sobolipress Numéro de téléphone: (0652) 60-23-93 Courriel: Soboli-Press@gmail.com Adresse: Crimea, Simferopol, str. Kiev, 4 (area bus station «Central»).	Organisation paramilitaire radicale, responsable d'avoir ouvertement soutenu le recours à la force pour mettre un terme au contrôle de l'Ukraine sur la Crimée, compromettant ainsi l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Responsable de l'entraînement des séparatistes qui combattent les forces gouvernementales ukrainiennes dans l'est de l'Ukraine, menaçant ainsi la stabilité ou la sécurité de l'Ukraine.	25.7.2014
8.	Soi-disant «Garde de Lougansk» «Луганская гвардия»	Médias sociaux et autres informations: https://vk.com/luguard http://vk.com/club68692201 https://vk.com/luguardnews	Milice d'auto-défense de Lougansk, responsable de l'entraînement des séparatistes qui combattent les forces gouvernementales ukrainiennes dans l'est de l'Ukraine, menaçant ainsi la stabilité ou la sécurité de l'Ukraine. Associée avec M. German PROPOKIV, dirigeant actif ayant participé à la prise du bâtiment du bureau régional de Lougansk du service de sécurité ukrainien; à partir du bâtiment occupé, il a enregistré sur vidéo un discours à l'intention du président Poutine et de la Russie.	25.7.2014

▼ **M36**

9.	Soi-disant «Armée du Sud-Est» «Армии Юго-Востока»	Médias sociaux: https://vk.com/sigma_orel	Groupe séparatiste armé illégal, considéré comme l'un des plus importants dans l'est de l'Ukraine. Responsable de l'occupation du bâtiment du service de sécurité dans la région de Lougansk. Associée avec M. Valery BOLOTOV, qui a été identifié comme l'un des dirigeants du groupe. Associée avec M. Vasyl NIKITIN, qui était responsable des activités «gouvernementales» séparatistes du soi-disant «gouvernement de la République populaire de Lougansk».	25.7.2014
----	---	--	---	-----------

▼ **M36**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
10.	Soi-disant «Milice populaire du Donbass» («Народное ополчение Донбасса»)	Médias sociaux: http://vk.com/polkdonbassa + 38-099-445-63-78; + 38-063-688-60-01; + 38-067-145-14-99; + 38-094-912-96-60; + 38-062-213-26-60 Courriel: voen-kom.dnr@mail.ru vknovoros@yandex.ru mobilisation@novorossia.co polkdonbassa@mail.ru Correspondants téléphoniques volontaires en Russie: + 7 499 709-89-06 ou courriel: novoross24@mail.ru Adresse: Donetsk. Prospect Zasyadko.13	Groupe séparatiste armé illégal responsable de la lutte contre les forces gouvernementales ukrainiennes dans l'est de l'Ukraine, menaçant ainsi la stabilité ou la sécurité de l'Ukraine. Ce groupe activiste a notamment pris le contrôle de plusieurs bâtiments gouvernementaux dans l'est de l'Ukraine au début d'avril 2014, compromettant ainsi l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Il est associé à M. Pavel Gubarev, qui est responsable de la prise du bâtiment du gouvernement régional à Donetsk avec les forces pro-russes et s'est auto-proclamé «gouverneur du peuple».	25.7.2014

▼ **M30**

11.	«Bataillon Vostok» «Батальон Восток»	Médias sociaux: http://vk.com/patriotic_forces_of_donbas http://patriot-donetsk.ru/info.patriot.donbassa@gmail.com	Groupe séparatiste armé illégal, considéré comme l'un des plus importants dans l'est de l'Ukraine. Combat les forces gouvernementales ukrainiennes dans l'est de l'Ukraine, menaçant ainsi la stabilité ou la sécurité de l'Ukraine. Il a participé activement aux opérations militaires ayant mené à la prise de contrôle de l'aéroport de Donetsk. Fait partie du soi-disant «Premier corps d'armée» des forces armées de la «République populaire de Donetsk».	25.7.2014
-----	---	---	---	-----------

▼ **M25**

--	--	--	--	--

▼ **M36**

13.	Entreprise unitaire d'État de la Ville de Sébastopol, «Sevastopol seaport»	Nakhimov Square 5, 299011 Sevastopol (пл. Нахимова, 5, г. Севастополь, 299011) Code: 1149204004707	La propriété de l'entité a été transférée en violation de la loi ukrainienne. Le 17 mars 2014, le «Parlement de Crimée» a adopté la résolution n° 1757-6/14 «sur la nationalisation de certaines entreprises appartenant aux ministères ukrainiens de l'infrastructure ou de l'agriculture» déclarant l'appropriation des avoirs de l'entreprise publique «Sevastopol commercial seaport» au nom de la «République de Crimée».	25.7.2014
-----	--	---	--	-----------

▼ M36

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
	ГУП ГС «Севастопольский морской порт» (anciennement connue sous le nom d'Entreprise publique «Sevastopol commercial seaport» Государственное предприятие «Севастопольский морской торговый порт» Gosudarstvenoye predpriyatiye «Sevastopolski morskoy torgovy port»)		L'entreprise a donc de fait été confisquée par les «autorités» de Crimée. En termes de volume d'échanges, il s'agit du plus grand port maritime commercial de Crimée. Réenregistrée le 6 juin 2014 en tant qu'Entreprise unitaire d'État de la Ville de Sébastopol, «Sevastopol seaport» (Государственное унитарное предприятие города Севастополя «Севастопольский морской порт»). Fondateur: Le gouvernement de Sébastopol (Правительство Севастополя).	

▼ M25

--	--	--	--	--

▼ M36

15.	Entreprise unitaire d'État de la «République de Crimée» «Universal-Avia» Государственное унитарное предприятие Республики Крым «Универсал-Авиа» (anciennement connue sous le nom d'Entreprise publique Universal-Avia Государственное предприятие «Универсал-Авиа» Gosudarstvenoye predpriyatiye «Universal-Avia»)	Aeroflotskaya Street 5, 295021, Simferopol ул. Аэрофлотская, дом 5, 295021, г. Симферополь Tél. 24-80-89, 8 (978) 719-55-30 unavia_omts@mail.ru	La propriété de l'entité a été transférée en violation de la loi ukrainienne. Le 24 mars 2014, le «Présidium du Parlement de Crimée» a adopté la décision n° 1794-6/14 sur l'entreprise publique «Gosudarstvenoye predpriyatiye Universal-Avia» («О Государственном предприятии “Универсал-Авиа”») déclarant l'appropriation des avoirs de l'entreprise publique «Universal-Avia» au nom de la «République de Crimée». L'entreprise a donc de fait été confisquée par les «autorités» de Crimée. Réenregistrée le 15 janvier 2015 en tant qu'Entreprise unitaire d'État de la République de Crimée «Universal-Avia» (Государственное унитарное предприятие Республики Крым «Универсал-Авиа»). Fondateur: le ministère des transports de la République de Crimée (Министерство транспорта Республики Крым).	25.7.2014
16.	Entreprise budgétaire de l'État fédéral «Sanatorium Nizhnyaya Oreanda» de l'administration du président de la Fédération de Russie	Resort «Nizhnyaya Oreanda», 298658, Yalta, Oreanda (298658, г.Ялта, пгт. Ореанда, Санаторий «Нижняя Ореанда») marketing@oreanda-resort.ru + 7 (3654) 31-25-48	La propriété de l'entité a été transférée en violation de la loi ukrainienne. Le 21 mars 2014, le «Présidium du Parlement de Crimée» a adopté la décision n° 1767-6/14 sur les «Questions relatives à la création de l'association des sanatoriums et des complexes hôteliers» déclarant l'appropriation des avoirs du complexe hôtelier «Nizhnyaya Oreanda» au nom de la «République de Crimée». L'entreprise a donc de fait été confisquée par les «autorités» de Crimée.	25.7.2014

▼ M36

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
	(anciennement connue sous le nom de Complexe hôtelier «Nizhnyaya Oreanda» Санаторий «Нижняя Ореанда»)		Réenregistrée le 9 octobre 2014 en tant qu'Entreprise budgétaire de l'État fédéral «Sanatorium Nizhnyaya Oreanda» de l'administration du président de la Fédération de Russie (ФЕДЕРАЛЬНОЕ ГОСУДАРСТВЕННОЕ БЮДЖЕТНОЕ УЧРЕЖДЕНИЕ «САНАТОРИЙ “НИЖНЯЯ ОРЕАНДА” УПРАВЛЕНИЯ ДЕЛАМИ ПРЕЗИДЕНТА РОССИЙСКОЙ ФЕДЕРАЦИИ»). Fondateur: L'administration du président de la Fédération de Russie (УПРАВЛЕНИЯ ДЕЛАМИ ПРЕЗИДЕНТА РОССИЙСКОЙ ФЕДЕРАЦИИ).	

▼ M30

17.	Entreprise de la République de Crimée «Azov distillery plant» Крымское республиканское предприятие «Азовский ликёроводочный завод» Azovsky likerovodochny zavod	40 Zeleznodorozhnaya str., 296178 Azovskoye, Jankoysky district (Джанкойский район, 296178 пгт. Азовское, ул. Железнодорожная, 40) Code: 01271681	La propriété de l'entité a été transférée en violation du droit ukrainien. Le 9 avril 2014, le «Présidium du Parlement de Crimée» a adopté la décision n° 1991-6/14 «relative aux amendements à la résolution n° 1836-6/14 du Conseil d'État de la “République de Crimée”» du 26 mars 2014 «sur la nationalisation d'entreprises, d'institutions et d'organisations du complexe agro-industriel situées sur le territoire de la “République de Crimée”» proclamant l'appropriation des avoirs de l'entreprise «Azovsky likerovodochny zavod» au nom de la «République de Crimée». Cette entreprise a donc de fait été confisquée par les «autorités» de Crimée. Une procédure de faillite est en cours.	25.7.2014
-----	---	---	--	-----------

▼ M36

18.	Entreprise unitaire d'État de la «République de Crimée» «Production-Agrarian Union “Massandra”»	298650, Crimea, Yalta, Massandra, str. Vinodela Egorova 9. 298650, Крым, г.Ялта, пгт. Массандра, ул. Винодела Егорова, д. 9 Site internet: http://massandra.su)	La propriété de l'entité a été transférée en violation de la loi ukrainienne. Le 9 avril 2014, le «Présidium du Parlement de Crimée» a adopté la décision n° 1991-6/14 relative aux amendements à la résolution n° 1836-6/14 du Conseil d'État de la République de Crimée du 26 mars 2014 sur la «Nationalisation d'entreprises, d'institutions et d'organisations du secteur agroalimentaire situées	25.7.2014
-----	--	---	---	-----------

▼ M36

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
	Государственное унитарное предприятие Республики Крым «Производственно-аграрное объединение “Массандра”» Gosudarstvennoye unitarnoe predpriyatiye Respubliki Krym Proizvodstvenno agrarnoye obyedineniye Massandra (anciennement connue sous le nom d'Entreprise budgétaire de l'État fédéral «Production-Agrarian Union “Massandra”» de l'administration du président de la Fédération de Russie «Производственно-аграрное объединение “Массандра” Управления делами Президента Российской Федерации» Entreprise publique «National Association of producers “Massandra”» Национальное производственно-аграрное объединение «Массандра» Nacionalnoye proizvodstvenno agrarnoye obyedineniye Massandra)		sur le territoire de la République de Crimée» déclarant l'appropriation des avoirs de l'entreprise publique «Association nationale des producteurs de “Massandra”» au nom de la «République de Crimée». L'entreprise a donc de fait été confisquée par les «autorités» de Crimée. Réenregistrée le 1^{er} août 2014 en tant qu'Entreprise budgétaire de l'État fédéral «Production-Agrarian Union “Massandra”» de l'administration du président de la Fédération de Russie (Федеральное государственное унитарное предприятие «Производственно-аграрное объединение “Массандра” Управления делами Президента Российской Федерации»). Fondateur: L'administration du président de la Fédération de Russie (Управление делами Президента Российской Федерации). Réenregistrée le 1^{er} avril 2019 en tant qu'Entreprise unitaire d'État de la «République de Crimée» Production-Agrarian Union “Massandra”»	

▼ M25

19.	Institution budgétaire de l'État fédéral pour la science et la recherche «All Russia national scientific research institute for wine growing and wine making “Magarach” Russian Academy of Sciences»	298600, Kirov Street 31 Yalta, Crimea 298600, Крым, г. Ялта, ул. Кирова, 31	La propriété de l'entité a été transférée en violation du droit ukrainien. Le 9 avril 2014, le «Présidium du Parlement de Crimée» a adopté la décision n° 1991-6/14 «relative aux amendements à la résolution n° 1836-6/14 du Conseil d'État de la “République de Crimée”» du 26 mars 2014 «sur la nationalisation d'entreprises, d'institutions et d'organisations du complexe agro-industriel situées sur le territoire de la “République de Crimée”» proclamant	25.7.2014
-----	---	---	---	-----------

▼ M25

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
	Федеральное государственное бюджетное учреждение науки «Всероссийский национальный научно-исследовательский институт виноградарства и виноделия “Магарач” РАН» (Anciennement connue sous le nom d'Entreprise unitaire d'État de la «République de Crimée» «National Institute of Wine “Magarach”») Anciennement connue sous le nom d'Entreprise publique «Magarach of the national institute of wine» Государственное предприятие Агрофирма «Магарач» Национального института винограда и вина «Магарач» Gosudarstvenoye predpriyatiye Agro-firma «Magarach» nacionalnogo instituta vinograda i vina «Magarach»)		l'appropriation des avoirs de l'entreprise publique «Gosudarstvenoye predpriyatiye “Agrofirma Magarach” nacionalnogo instituta vinograda i vina “Magarach”» au nom de la «République de Crimée». Cette entreprise a donc de fait été confisquée par les «autorités» de Crimée. Réenregistrée le 15 janvier 2015 en tant qu'Institution unitaire d'État de la «République de Crimée» “National Institute of Wine” “Magarach”) (Государственное Бюджетное Учреждение Республики Крым «Национальный научно-исследовательский институт винограда и вина “Магарач”»). Fondateur: le ministère de l'agriculture de la «République de Crimée» (Министерство сельского хозяйства Республики Крым). Le 7 février 2017, l'Entreprise unitaire d'État de la «République de Crimée» “National Institute of Wine” “Magarach”) a été transformée en organisme scientifique budgétaire fédéral «All-Russia scientific-research institute of viticulture and wine-making “Magarach”, Russian Academy of Sciences».	

▼ M27

20.

Joint-stock company Sparkling wine plant «Novy Svet»
 Акционерное общество «Завод шампанских вин “Новый Свет”»

298032, Crimea, Sudak, Novy Svet, str. Shalapina 1
 298032, Крым, г. Судак, пгт. Новый Свет, ул. Шалапина, д. 1

La propriété de l'entité a été transférée en violation du droit ukrainien. Le 9 avril 2014, le «Présidium du Parlement de Crimée» a adopté la décision n° 1991-6/14 «relative aux amendements à la résolution n° 1836-6/14 du Conseil d'État de la “République de Crimée”» du 26 mars 2014 «sur la nationalisation d'entreprises, d'institutions et d'organisations du complexe agro-industriel situées sur le territoire de la “République de Crimée” proclamant

25.7.2014

▼ M27

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
	Anciennement connue sous le nom d'Entreprise unitaire d'État de la «République de Crimée» sparkling wine plant «Novy Svet» Государственное унитарное предприятие Республики Крым «Завод шампанских вин «Новый Свет»» Gosudarstvenoye unitarnoye predpriyatiye Respubliki Krym Zavod shampanskykh vin «Novy Svet» et comme Entreprise publique «entreprise de vin mousseux «Novy Svet»» Государственное предприятие Завод шампанских вин «Новый свет» (Gosudarstvenoye predpriyatiye Zavod shampanskykh vin «Novy Svet»)		l'appropriation des avoirs de l'entreprise publique «Zavod shampanskykh vin Novy Svet»» au nom de la «République de Crimée». Cette entreprise a donc de fait été confisquée par les «autorités» de Crimée. Réenregistrée le 4.1.2015 en tant qu'Entreprise unitaire d'État de la «République de Crimée» sparkling wine plant «Novy Svet» (Государственное Унитарное Предприятие Республики Крым «Завод Шампанских Вин «Новый Свет»»). Fondateur: le ministère de l'agriculture de la «République de Crimée» (Министерство сельского хозяйства Республики Крым). Réenregistrée le 29.8.2017, à la suite d'une restructuration, en tant que Joint-stock company Sparkling wine plant «Novy Svet» (Акционерное общество «Завод шампанских вин «Новый Свет»»). Fondateur: le ministère chargé de la réglementation en matière de biens fonciers et immobiliers de la «République de Crimée» (Министерство земельных и имущественных отношений Республики Крым).	

▼ M30

21.	JOINT-STOCK COMPANY ALMAZ-ANTEY AIR AND SPACE DEFENCE CORPORATION Акционерное общество «Концерн воздушно-космической обороны «Алмаз — Антей»» (également connue sous le nom de: CONCERN ALMAZ-ANTEY; ALMAZ-ANTEY CORP; ALMAZ-ANTEY DEFENSE CORPORATION; ALMAZ-ANTEY JSC; Концерн ВКО «Алмаз — Антей»);	41 ul.Vereiskaya, Moscou 121471, Fédération de Russie; Site internet: almaz-antey.ru; Courriel: antey@almaz-antey.ru	Almaz-Antey est une entreprise publique russe. Elle fabrique des armements antiaériens, notamment des missiles sol-air qu'elle livre à l'armée russe. Les autorités russes ont fourni des armes lourdes aux séparatistes de l'est de l'Ukraine, contribuant à la déstabilisation de l'Ukraine. Ces armes sont utilisées par les séparatistes, notamment pour abattre des avions. En tant qu'entreprise publique, Almaz-Antey contribue donc à la déstabilisation de l'Ukraine.	30.7.2014
-----	---	---	---	-----------

▼ **M27**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
22.	DOBROLET (<i>alias</i> : DOBROLYOT) ДОБРОЛЕТ/ ДОБРОЛЁТ	Airline code QD International Highway, House 31, building 1, 141411 Moscou	Dobrolet était une filiale d'une compagnie aérienne publique russe. Depuis l'annexion illégale de la Crimée, Dobrolet assurait exclusivement des vols entre Moscou et Simferopol. Elle a donc facilité l'intégration de la République autonome de Crimée annexée illégalement dans la Fédération de Russie et compromis la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.	30.7.2014

▼ **M25**

23.	Russian National Commercial Bank (Российский национальный коммерческий банк)	295000, Simferopol, Naberezhnaja str named after 60th anniversary of USSR, 34 295000, Симферополь, ул. Набережная имени 60-летия СССР, д. 34 Site internet: http://www.rncb.ru	Après l'annexion illégale de la Crimée, la Russian National Commercial Bank (RNCB) est passée entièrement sous le contrôle de la «République de Crimée». En janvier 2016, elle est devenue propriété de l'Agence fédérale pour la gestion des biens publics, également connue sous le nom de Rosimushchestvo (Федеральное агентство по управлению государственным имуществом (Росимущество)). Elle est devenue le principal acteur du marché, alors qu'elle n'était pas présente en Crimée avant l'annexion. En achetant ou en reprenant des succursales de banques qui se retirent de Crimée, la RNCB a apporté un soutien matériel et financier aux actions du gouvernement russe visant à intégrer la Crimée dans la Fédération de Russie, compromettant ainsi l'intégrité territoriale de l'Ukraine.	30.7.2014
-----	---	---	--	-----------

▼ **M36**

24.	République de Donetsk (organisation publique) Донецкая республика	Informations officielles: http://oddr.info/ orgotdel@oddr.info Adresse: Donetsk, Universitetskaya 19 г. Донецк, ул. Университетская, дом 19	«Organisation» publique qui a présenté des candidats lors des soi-disant «élections» dans la soi-disant «République populaire de Donetsk» le 2 novembre 2014 et le 11 novembre 2018. Ces «élections» violent la loi ukrainienne et sont par conséquent illégales. En participant officiellement aux «élections» illégales, elle a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui mettent en péril l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et déstabilisent	29.11.2014
-----	---	---	--	------------

▼ **M36**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
			davantage l'Ukraine. A été fondée par Andriy PURGIN et dirigée par Alexander ZAKHARCHENKO. A désigné en 2018 Denis PUSHYLIN au poste de «chef» de la soi-disant «République populaire de Donetsk».	

▼ **M33**

25.	Paix pour la région de Lougansk (Mir Luganschine) Мир Луганщине	https://mir-lug.info/	«Organisation» publique qui a présenté des candidats lors des soi-disant «élections» dans la soi-disant «République populaire de Louhansk» le 2 novembre 2014 et le 11 novembre 2018. Ces «élections» violent la loi ukrainienne et sont par conséquent illégales. En participant officiellement aux «élections» illégales, elle a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui mettent en péril l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et déstabilisent davantage l'Ukraine.	29.11.2014
26.	Donbass libre (également connue sous le nom de «Donbas libre», «Svobodny Donbass») Свободный Донбасс	http://www.odsd.ru/	«Organisation» publique qui a présenté des candidats lors des soi-disant «élections» dans la soi-disant «République populaire de Donetsk» le 2 novembre 2014 et le 11 novembre 2018. Ces «élections» violent la loi ukrainienne et sont par conséquent illégales. En participant officiellement aux «élections» illégales, elle a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui mettent en péril l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et déstabilisent davantage l'Ukraine.	29.11.2014

▼ **M36**

27.	Union populaire (Narodny Soyuz) Народный союз	Rayée du registre en 2018.	«Organisation» publique qui a présenté des candidats lors des soi-disant «élections» dans la soi-disant «République populaire de Louhansk» le 2 novembre 2014. Ces «élections» violent la loi ukrainienne et sont par conséquent illégales.	29.11.2014
-----	--	----------------------------	---	------------

▼ **M36**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
			En participant officiellement aux «élections» illégales, elle a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui mettent en péril l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et déstabilisent davantage l'Ukraine.	

▼ **M33**

28.	Union économique de Lougansk (Luganskiy Ekonomicheskiy Soyuz) Луганский экономический союз	Informations officielles: https://nslnr.su/about/obshchestvennye-organizatsii/337/ https://vk.com/public97306393	«Organisation sociale» qui a présenté des candidats lors des soi-disant «élections» dans la soi-disant «République populaire de Lougansk» le 2 novembre 2014 et le 11 novembre 2018. A désigné Oleg AKIMOV comme candidat au poste de «chef» de la soi-disant «République populaire de Lougansk» en 2014 et comme membre du soi-disant «Conseil populaire de la République populaire de Lougansk» en 2018. Ces «élections» violent la loi ukrainienne et sont par conséquent illégales. En participant officiellement aux «élections» illégales, elle a par conséquent activement soutenu des actions et des politiques qui mettent en péril l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et déstabilisent davantage l'Ukraine.	29.11.2014
-----	---	---	---	------------

▼ **M36**

29.	Garde nationale cosaque Казачья Национальная Гвардия	http://казакнацгвард.рф/ https://vk.com/kazak_nac_guard	Groupe séparatiste armé qui a activement soutenu des actions qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et déstabilisent davantage l'Ukraine. Commandée par une personne inscrite sur la liste et par conséquent associée à cette personne (Nikolay KOZITSYN). Fait partie du soi-disant «2 ^e corps d'armée» de la «République populaire de Lougansk».	16.2.2015
-----	---	--	--	-----------

▼ **M36**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
30.	Bataillon Sparte Батальон «Спарта»		Groupe séparatiste armé qui a activement soutenu des actions qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et déstabilisent davantage l'Ukraine. Fait partie du soi-disant «1 ^{er} corps d'armée» de la «République populaire de Donetsk». Également dénommé l'unité militaire 08806 et bataillon «Gvardeysky». En novembre 2017, l'unité a été baptisée en l'honneur du commandant militaire séparatiste assassiné, Arsen Pavlov (alias Motorola).	16.2.2015

▼ **M25**

31.	Bataillon Somali Батальон «Сомали»		Groupe séparatiste armé qui a activement soutenu des actions qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et déstabilisent davantage l'Ukraine. Fait partie du soi-disant «1 ^{er} corps d'armée» de la «République populaire de Donetsk».	16.2.2015
-----	---------------------------------------	--	--	-----------

▼ **M19**

32.	Bataillon Zarya Батальон «Заря»		Groupe séparatiste armé qui a activement soutenu des actions qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et déstabilisent davantage l'Ukraine. Il ferait partie du soi-disant «2 ^e corps d'armée» de la «République populaire de Lougansk».	16.2.2015
-----	------------------------------------	--	---	-----------

▼ **M30**

33.	Brigade Prizrak Бригада «Призрак»	mail@prizrak.info Tél: 8985 130 9920	Groupe séparatiste armé qui a activement soutenu des actions qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et déstabilisent davantage l'Ukraine. Fait partie du soi-disant «Deuxième corps d'armée» de la «République populaire de Lougansk». Également dénommé le Quatorzième bataillon de fusiliers motorisés.	16.2.2015
-----	--------------------------------------	---	--	-----------

▼ **B**▼ **M36**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
34.	Bataillon Oplot Батальон «Оплот»	Médias sociaux: http://vk.com/oplot_info)	Groupe séparatiste armé qui a activement soutenu des actions qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et déstabilisent davantage l'Ukraine. Également dénommé «5 ^e brigade de fusiliers motorisés indépendante», baptisé depuis octobre 2018 du nom d'Alexander Zakharchenko. Il ferait partie du soi-disant «1 ^{er} corps d'armée» de la «République populaire de Donetsk».	16.2.2015
35.	Bataillon Kalmius Батальон «Кальмиус»		Groupe séparatiste armé qui a activement soutenu des actions qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et déstabilisent davantage l'Ukraine. Également dénommé «Brigade d'artillerie indépendante», il ferait partie du soi-disant «1 ^{er} corps d'armée» de la «République populaire de Donetsk».	16.2.2015
36.	Bataillon de la mort Батальон «Смерть»		Groupe séparatiste armé qui a activement soutenu des actions qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et déstabilisent davantage l'Ukraine. Fait partie du soi-disant «2 ^e corps d'armée» de la «République populaire de Lougansk».	16.2.2015
37.	Mouvement «Novorossiya» d'Igor STRELKOV Движение «Новороссия» Игоря СТРЕЛКОВА	http://novorossia.pro/) info@clubnb.ru	Le mouvement «Novorossiya»/«Nouvelle Russie» a été créé en novembre 2014 en Russie et est dirigé par Igor Strelkov/Girkin, officier russe (identifié comme membre de la direction centrale du renseignement de l'état-major général des forces armées de la Fédération de Russie (GRU)).	16.2.2015

▼ **M36**

▼ M36

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
			Selon ses objectifs déclarés, il s'emploie à fournir une assistance complète effective à «Novorossiia», y compris en aidant les milices qui combattent dans l'est de l'Ukraine, soutenant par conséquent des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Associé à une personne inscrite sur la liste au motif qu'elle compromet l'intégrité territoriale de l'Ukraine.	
38.	OAO «VO Technopromexport» (OAO «VO TPE») Alias: Open Joint Stock Company «Foreign Economic Association» «Technopromexport» Открытое акционерное общество Внешнеэкономическое объединение Технопромэкспорт	Adresse: 119019, Moscow, Novyi Arbat str., 15, building 2 Date d'enregistrement: 27.7.1992 Numéro d'immatriculation national: 1067746244026 Numéro d'identification fiscale: 7705713236 Une procédure de faillite est en cours	La société OAO «VO TPE» a conclu un contrat avec Siemens Gas Turbine Technologies ООО pour l'achat de turbines à gaz, en déclarant qu'elles étaient destinées à une centrale électrique à Taman (région de Krasnodar, Fédération de Russie) et, en qualité de contractant, a été responsable du transfert de ces turbines à gaz à la société ООО «VO TPE» qui, à son tour, les a transférées en vue de leur installation en Crimée. Cela contribue à établir une source d'approvisionnement en électricité indépendante pour la Crimée et Sébastopol afin de soutenir leur séparation de l'Ukraine, et compromet l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	4.8.2017
39.	OAO «VO Technopromexport» (OAO «VO TPE») Alias: société à responsabilité limitée «Foreign Economic Association» «Technopromexport» Общество с ограниченной ответственностью «Внешнеэкономическое объединение Технопромэкспорт»	Adresse: 119019, Moscow, Novyi Arbat str., 15, building 2 Date d'enregistrement: 8.5.2014 Numéro d'enregistrement national: 1147746527279 Numéro d'identification fiscale: 7704863782^e	Propriétaire actuel des turbines à gaz initialement fournies par Siemens Gas Turbine Technologies ООО à la société OAO «VO TPE». ООО «VO TPE» a transféré les turbines à gaz en vue de leur installation en Crimée. Cela contribue à établir une source d'approvisionnement en électricité indépendante pour la Crimée et Sébastopol afin de soutenir leur séparation de l'Ukraine, et compromet l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Responsable de la mise en œuvre du projet de construction des centrales thermiques Bala-klava et Tavricheskaya, dans lesquelles les turbines ont été installées.	4.8.2017

▼ **M23**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
40.	ZAO Interavtomatika (IA) Alias: ЗАО «Интеравтоматика», CJSC «Interavtomatika»	Adresse: 115280, Moscow, Avtozavodskaya st., 14, Date d'enregistrement: 31.1.1994 Numéro d'enregistrement national: 1037739044111 Numéro d'identification fiscale: 7725056162	Cette société spécialisée dans les systèmes de commande et de communication pour centrales électriques a conclu des contrats pour des projets concernant la construction de centrales électriques et l'installation de turbines à gaz à Sébastopol et à Simferopol. Cela contribue à établir une source d'approvisionnement en électricité indépendante pour la Crimée et Sébastopol afin de soutenir leur séparation de l'Ukraine, et compromet l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	4.8.2017

▼ **M36**

41.	«Entreprise unitaire d'État de la République de Crimée "Crimean Sea Ports"» («Государственное унитарное предприятие Республики Крым "Крымские морские порты"»), y compris ses succursales: — Feodosia Commercial Port, — Kerch Ferry, — Kerch Commercial Port.	28 Kirova Street Kerch 298312 Crimée (298312, Крым, гор. Керчь, ул. Кирова, дом 28) info@crimeaport.ru	Le «Parlement de Crimée» a adopté la résolution n° 1757-6/14 du 17 mars 2014 «sur la nationalisation de certaines entreprises appartenant aux ministères ukrainiens de l'infrastructure ou de l'agriculture» et la résolution n° 1865-6/14 du 26 mars 2014 «sur l'entreprise publique "Crimean Sea Ports"» (О Государственном предприятии «Крымские морские порты») proclamant l'appropriation des avoirs de plusieurs entreprises publiques fusionnées au sein de «l'Entreprise unitaire d'État de la République de Crimée "Crimean Sea Ports"» au nom de la «République de Crimée». Les entreprises en question ont donc de fait été confisquées par les «autorités» de Crimée et «Crimean Sea Ports» a bénéficié de ce transfert illicite de propriété.	16.9.2017
-----	--	---	---	-----------

▼ **M29**

42.	AO «Institute Gipstroykost - Saint-Petersburg» АО Институт Гипростроймост – Санкт-Петербург	Adresse: 7 Yablochkova street, Saint Pétersbourg, 197198 Russie, Site internet: http://gpsm.ru Courriel: office@gpsm.ru	Chargé de la conception du pont du détroit de Kertch, AO «Institute Gipstroykost – Saint-Petersburg» a participé à la construction dudit pont, qui relie la Russie à la péninsule de Crimée annexée illégalement. Par conséquent, il contribue à consolider l'annexion illégale de la péninsule de Crimée à la Fédération de Russie, ce qui compromet davantage l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	31.7.2018
-----	---	--	--	-----------

▼ **B**▼ **M36**

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
43.	PJSC Mostotrest ПАО Мостотрест	Adresse: 6 Barklaya street, Bld. 5 Moscou, 121087 Russie mostro@mostro.ru	PJSC Mostotrest a participé activement à la construction du pont du détroit de Kertch au titre de son contrat public pour la maintenance dudit pont, qui relie la Russie à la péninsule de Crimée annexée illégalement. Par ailleurs, cette entité appartient à une personne (Arkady Rotenberg) qui est déjà inscrite sur la liste en raison de ses actions compromettant la souveraineté de l'Ukraine (personne n° 92 à la présente annexe). Par conséquent, l'entité contribue à consolider l'annexion illégale de la péninsule de Crimée à la Fédération de Russie, ce qui compromet davantage l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	31.7.2018
44.	JSC Zaliv Shipyard Судостроительный завод «Залив»	Adresse: 4 Tankistov street, 298310 Kertch, Crimée Site internet: http://zalivkerch.com	JSC Zaliv Shipyard a participé activement à la construction de la nouvelle ligne ferroviaire vers le pont du détroit de Kertch, reliant la Russie à la péninsule de Crimée annexée illégalement. Par conséquent, l'entité contribue à consolider l'annexion illégale de la péninsule de Crimée à la Fédération de Russie, ce qui compromet davantage l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	31.7.2018
45.	Stroygazmontazh Corporation (SGM Group) ООО Стройгазмонтаж (груп СГМ)	Adresse: Prospect Vernadskogo 53 Moscou, 119415 Russie Site web: www.oosgm.com info@oosgm.ru	Stroygazmontazh Corporation (SGM Group) a participé activement à la construction du pont du détroit de Kertch au titre de son contrat public pour la maintenance dudit pont, qui relie la Russie à la péninsule de Crimée annexée illégalement. Par ailleurs, cette entité appartient à une personne (Arkady Rotenberg) qui est déjà inscrite sur la liste en raison de ses actions compromettant la souveraineté de l'Ukraine (personne n° 92 à la présente annexe). Par conséquent, l'entité contribue à consolider l'annexion illégale de la péninsule de Crimée à la Fédération de Russie, ce qui compromet davantage l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	31.7.2018

▼ M29

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
46.	Stroygazmontazh Most OOO ООО Стройгазмон- таж-Мост	Adresse: Barklaya street 6, building 7, Moscou 121087 Russie Immatriculation: 1157746088170 N° d'identification fiscale: 7730018980 Site internet: http://kerch-most.ru/tag/sgam-most Courriel: kerch-most@yandex.ru	Stroygazmontazh Most OOO est une filiale de l'entreprise pilote Stroygazmontazh qui gère le projet de construction du pont du détroit de Kertch. Par ailleurs, cette entité appartient à une personne (Arkady Rotenberg) qui est déjà inscrite sur la liste en raison de ses actions compromettant la souveraineté de l'Ukraine (personne n° 92 à la présente annexe). Par conséquent, l'entité contribue à consolider l'annexion illégale de la péninsule de Crimée à la Fédération de Russie, ce qui compromet davantage l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	31.7.2018
47.	CJSC VAD AKTSIONERNOE OBSHCHESTVO VAD АО «ВАД»	Adresse: 133, Chernyshevs- kogo street, Vologda, Vologods- kaya Oblast 160019, Russie 122 Grazhdanskiy Prospect, suite 5, Liter A, Saint Pétersbourg 195267, Russie Immatriculation: 1037804006811 (Russie) No d'identification fiscale: 7802059185 Site internet: www.zaovad.com Courriel: office@zaovad.com	CJSC VAD est le contractant principal pour la construction de l'autoroute Tavrida en Crimée, de la route du pont du détroit de Kertch ainsi que du réseau routier y menant. L'autoroute Tavrida assurera un accès routier à la Crimée par l'intermédiaire d'un nouveau réseau routier dont la fonction essentielle est de faire la jonction avec le pont du détroit de Kertch. Par conséquent, CJSC VAD contribue à consolider l'annexion illégale de la péninsule de Crimée à la Fédération de Russie, ce qui compromet davantage l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	31.7.2018

▼ B*ANNEXE II***Sites web contenant des informations sur les autorités compétentes et adresse à utiliser pour les notifications à la Commission européenne****▼ M35****BELGIQUE**

https://diplomatie.belgium.be/nl/Beleid/beleidsthemas/vrede_en_veiligheid/sancties

https://diplomatie.belgium.be/fr/politique/themes_politiques/paix_et_securite/sanctions

https://diplomatie.belgium.be/en/policy/policy_areas/peace_and_security/sanctions

BULGARIE

<https://www.mfa.bg/en/101>

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

<http://www.financnianalytickyrad.cz/mezinarodni-sankce.html>

DANEMARK

<http://um.dk/da/Udenrigspolitik/folkeretten/sanktioner/>

ALLEMAGNE

<http://www.bmw.de/DE/Themen/Aussenwirtschaft/aussenwirtschaftsrecht,did=404888.html>

ESTONIE

http://www.vm.ee/est/kat_622/

IRLANDE

<http://www.dfa.ie/home/index.aspx?id=28519>

GRÈCE

<http://www.mfa.gr/en/foreign-policy/global-issues/international-sanctions.html>

ESPAGNE

<http://www.exteriores.gob.es/Portal/en/PoliticaExteriorCooperacion/GlobalizacionOportunidadesRiesgos/Paginas/SancionesInternacionales.aspx>

FRANCE

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/autorites-sanctions/>

CROATIE

<http://www.mvep.hr/sankcije>

ITALIE

https://www.esteri.it/mae/it/politica_estera/politica_europea/misure_deroghe

CHYPRE

http://www.mfa.gov.cy/mfa/mfa2016.nsf/mfa35_en/mfa35_en?OpenDocument

LETTONIE

<http://www.mfa.gov.lv/en/security/4539>

▼ **M35**

LITUANIE

<http://www.urm.lt/sanctions>

LUXEMBOURG

<https://maee.gouvernement.lu/fr/directions-du-ministere/affaires-europeennes/mesures-restrictives.html>

HONGRIE

http://www.kormany.hu/download/9/2a/f0000/EU%20szankci%C3%B3s%20t%C3%A1j%C3%A9koztat%C3%B3_20170214_final.pdf

MALTE

<https://foreignaffairs.gov.mt/en/Government/SMB/Pages/Sanctions-Monitoring-Board.aspx>

PAYS-BAS

<https://www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/internationale-sancities>

AUTRICHE

http://www.bmeia.gv.at/view.php3?f_id=12750&LNG=en&version=

POLOGNE

<https://www.gov.pl/web/dyplomacja>

PORTUGAL

<http://www.portugal.gov.pt/pt/ministerios/mne/quero-saber-mais/sobre-o-ministerio/medidas-restritivas/medidas-restritivas.aspx>

ROUMANIE

<http://www.mae.ro/node/1548>

SLOVÉNIE

http://www.mzz.gov.si/si/omejevalni_ukrepi

SLOVAQUIE

https://www.mzv.sk/europske_zalezitosti/europske_politiky-sankcie_eu

FINLANDE

<http://formin.finland.fi/kvyhteisty/pakotteet>

SUÈDE

<http://www.ud.se/sanktioner>

ROYAUME-UNI

<https://www.gov.uk/sanctions-embargoes-and-restrictions>

Adresse à utiliser pour les notifications à la Commission européenne:

Commission européenne

Service des instruments de politique étrangère (IPE)

SEAE 07/99

B-1049 Bruxelles, Belgique

Courriel: relex-sanctions@ec.europa.eu